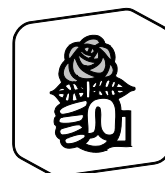


Parti socialiste
vaudois



RAPPORT DE GESTION

2014

Secrétariat cantonal
Pl. Chauderon 5
1003 Lausanne
Suisse

Tél: 021 312 97 57
info@ps-vd.ch
www.ps-vd.c

Table des matières

<i>I. Rapports d'activité 2014</i>	4
1. Rapport d'activité du président	4
2. Rapport d'activité du Groupe au Grand Conseil	4
3. Rapport d'activité des parlementaires fédéraux	8
3.1. Conseil national	8
3.2. Conseil des Etats	23
4. Rapport des délégué-e-s au PS Suisse et au Congrès PSS	24
5. Rapport de la JSV	25
6. Organes dirigeants et administration du PSV	26
6.1. Comité directeur	26
6.2. Comités cantonaux	28
6.3. Congrès	29
7. Commissions permanentes	30
7.1. Administration de la justice (CAJU)	30
7.2. Sous-commission de la CAJU (sCAJU)	30
7.3. Agricole	31
7.4. Aménagement du Territoire, Transports et Institutions (CATTI)	31
7.5. Electorale (COMELEC)	32
7.6. Culturelle	33
7.7. Egalité (ComEg)	33
7.8. Energie et Environnement (CEE)	34
7.9. Enseignement, Education et Formation	34
7.10. Economie, Finances et Fiscalité (COEFF)	35
7.11. Formation (ComForm)	35
7.12. Migration (ComMi)	35
7.13. Santé	38
7.14. Sociale (ComSoc)	38
7.15. Solidarité internationale (ComSol)	39
7.16. Sécurité publique	40
7.17. Logement (ComLog)	40
8. Conférence des municipaux-ales et syndics-ques socialistes	42
(MunSoc)	42
<i>II. Portrait 2014</i>	44
9. Membres et mandataires	44
9.1. Membres et sympathisant-e-s	44
9.2. Sections	44
9.3. Régionales	44
9.4. Conseiller et Conseillère d'Etat	45
9.5. Représentant-e-s aux Chambres Fédérales	45
9.6. Député-e-s au Grand Conseil Vaudois	45
9.7. Syndics et Municipaux	45
9.8. Magistrat-e-s judiciaires et préfet-e-s	46
10. Direction et Gestion	47
10.1. Comité directeur	47

10.2.	Secrétariat	47
III.	<i>Relations et communications</i>	48
11.	Recommandations de vote	48
12.	Consultations cantonales	48
13.	Consultations fédérales	49
14.	Médias	49
14.1.	Communiqués de presse	49
14.2.	Conférences de presse	50
15.	Journaux et autres publications	50
15.1.	Points Forts socialistes	50
15.2.	Point Infos	52
15.3.	PSV Flash	53
15.4.	Site Internet	53
15.5.	Réseaux sociaux	53
IV.	<i>Finances et cotisations</i>	55
16.	Comptes 2014	55
17.	Bilan	56
17.1.	Bilan initial au 01.01.2014	56
17.2.	Bilan de clôture au 31.12.2014	57
18.	Barèmes des cotisations et des contributions des mandataires encaissées par le PSV	58
18.1.	Cotisations des membres	58
18.2.	Contributions des mandataires	58

I. Rapports d'activité 2014

1. Rapport d'activité du président

Président : Stéphane Montangero

Comme à notre habitude, le texte prononcé par le président lors de son discours d'ouverture de notre congrès ordinaire fera office de rapport et sera intégré à cet emplacement. Il sera aussi disponible prochainement sur notre site internet : www.ps-vd.ch.

2. Rapport d'activité du Groupe au Grand Conseil

Président : Nicolas Rochat

Situation politique

Le rapport de force gauche-droite étant toujours le même au sein du Parlement, le Groupe socialiste doit faire preuve de beaucoup de finesse face au bloc PLR-UDC, qui à eux deux peuvent bloquer tout projet constructif. Cela s'est ressenti en 2014 dans plusieurs débats, notamment celui sur le plan directeur cantonal où la droite a rejeté massivement tout compromis en faveur du logement. Dès lors, le travail du Groupe socialiste se situe à la fois en soutien au Conseil d'Etat pour concrétiser des projets importants pour notre canton et à la fois en restant une force de propositions du Parlement.

Dossiers importants

Emploi

L'emploi est au centre des préoccupations des Vaudois-e-s. Ainsi le Groupe socialiste a, durant l'année, relayé certaines interrogations et craintes de la population au sein du plénum, notamment concernant les conditions de travail de certains salarié-e-s ou encore concernant des licenciements douteux (Alexion). Le Groupe socialiste est également intervenu sur les mesures d'insertion professionnelle, suite à un rapport de la Cour des comptes démontrant certaines lacunes déjà mises en avant par le PSV. Le Groupe socialiste est dès lors intervenu pour que le Service de l'emploi fixe mieux ses objectifs et suive plus régulièrement ces mesures d'insertion professionnelle. Ces programmes sont essentiels pour permettre au plus grand nombre de sortir de la spirale du chômage et de l'aide sociale.

Post-9 février

Le résultat de la votation concernant l'initiative de l'UDC « Contre l'immigration de masse » a profondément chamboulé notre pays et notre canton. Les effets sur nos relations avec l'Union Européenne se sont immédiatement faits ressentir, notamment en termes de formation et d'échange. Le Groupe socialiste a très rapidement réagi, faisant passer une détermination soutenant le CE à trouver des solutions afin de préserver les Hautes écoles de notre canton.

BCV – droits des employés

Les relations entre la Suisse et les Etats-Unis sur le secret bancaire ont touché de plein fouet les employés de banque. Le Groupe socialiste a immédiatement réagi demandant que le Conseil d'Etat gèle les transferts de données de la BCV aux autorités américaines tant que le Tribunal fédéral ne s'est pas prononcé en la matière, afin que ce transfert de données se fasse dans un cadre réglementé qui respecte les droits des employé-e-s. S'il n'a pas été suivi par le Grand Conseil sur le gel des transferts, le PSV a obtenu la garantie du Conseil d'Etat de protéger les employé-e-s de la BCV.

Infrastructures

Le Groupe socialiste a été en soutien du Conseil d'Etat pour faire passer des projets d'infrastructures très importants pour notre canton : RC 177, RER vaudois, campus santé, Pôle muséal. Ces investissements permettront d'assurer le développement du Canton. En effet, la RC 177 permettra la création d'un pôle logistique rail-route d'importance romande dans la zone industrielle de La Plaine – Vufflens-la-Ville/Aclens et est nécessaire pour le développement économique de cette région et du canton. Les investissements massifs dans le RER vaudois permettront de rattraper le retard pris ces dernières années, notamment dans les régions périphériques. Le campus santé (dit C4) offrira une qualité de formation de haut niveau à de futurs professionnel-le-s de la santé dont nous avons grand

besoin, dans le canton comme ailleurs en Suisse. Enfin le Pôle muséal permettra de regrouper sur un site unique le musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne, le musée de design et d'arts appliqués contemporains (MUDAC), le musée de l'Élysée. Ce projet de qualité permettra au Canton d'avoir un espace culturel de grande envergure.

Loi sur l'aide aux études

La loi sur l'aide aux études a occupé le plénum pendant une bonne partie de l'année. Proposée par notre Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, cette loi garantit le système de bourses, dont les montants ont décuplé depuis 10 ans sous l'impulsion du PSV. En outre, la loi élargit les bénéficiaires de bourses, notamment pour les étudiants à temps partiel ou pour les gymnasiens du soir. Enfin, afin d'éviter des procédures judiciaires longues, la loi introduit une médiation en cas de dissensions établies entre le requérant et ses parents.

Contre-projet Sauver Lavaux

Le PSV avait encouragé depuis le début la préparation d'un contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux III », car cette dernière était trop restrictive et mettait sous cloche toute une région du canton. Le Groupe socialiste a travaillé dans ce sens, défendant aussi bien en commission qu'au plénum le contre-projet, l'améliorant pour offrir une vraie proposition de protection d'une région.

Plan directeur cantonal

Les discussions sur la 3^{ème} révision du plan directeur cantonal furent âpres et délicates. La droite, menée par le bloc UDC-PLR, a balayé toutes les propositions en faveur du logement. A les entendre, on aurait pu croire que la pénurie n'existait pas et que les communes n'avaient pas besoin d'aide pour construire pléthore de logements accessibles. Les grands centres commerciaux ont été la seconde pierre d'achoppement. La sacro-sainte liberté de commerce a été érigée en valeur supérieure à l'utilisation mesurée du sol, la préservation des terres agricoles et l'utilisation intelligente des infrastructures routières. Au final, la révision du plan directeur manque son but.

Débats sur les finances, les comptes et le budget

Les comptes 2013 démontrent la capacité du Conseil d'Etat à majorité de gauche de parfaitement gérer un budget tout en répondant plus efficacement aux besoins de la population. Ils permettent la quasi-totale recapitalisation de la caisse de pensions et laissent apparaître un nouveau bénéfice réjouissant permettant d'envisager les années futures avec un peu plus de sérénité que les cantons voisins. La présentation des comptes 2013 fut l'occasion pour le Conseil d'Etat de mettre en avant sa feuille de route concernant la fiscalité des entreprises et ses contreparties sociales. Le Groupe socialiste a pris note de ce projet, qui sera traité en 2015.

Les discussions autour du budget furent très calmes cette année. Le budget 2014 démontre la capacité de la majorité de gauche du gouvernement à améliorer les prestations et les infrastructures pour les Vaudoises et les Vaudois, tout en maintenant un équilibre budgétaire essentiel pour l'adhésion de l'ensemble du Parlement. Le Groupe socialiste a donc mené l'essentiel de son travail parlementaire à conserver les avancées contenues dans ce budget.

Organisation et vie du groupe

Le groupe est organisé comme suit : Nicolas Rochat Fernandez, président du groupe ; Roxanne Meyer Keller et Rebecca Ruiz (jusqu'en mai), puis Valérie Induni, vice-présidentes ; Catherine Aellen (depuis juillet), membre du bureau du groupe ; Nicole Jufer (jusqu'en mai), puis Stéphanie Bassi, trésorière du groupe ; Gaétan Nanchen, collaborateur scientifique. Valérie Induni représente le bureau du groupe au sein du Comité directeur.

Rebecca Ruiz a quitté le Grand Conseil pour siéger au Conseil national dès le mois de juin ; Jean-Michel Favez a pris sa retraite politique. Julien Eggenberger et Jessica Jaccoud sont entrés en cours de législature pour les remplacer.

Janvier

(14 MOT 036)

Motion Stéphane Montangero et consorts - Mieux vaut prévenir que guérir, y compris pour les transformations de locaux de travail

(14 POS 057)

Postulat Jean Tschopp et consorts - Eduquer les élèves à l'usage des réseaux sociaux

- (14 INT 214) Interpellation Amélie Cherbuin - Fermeture du poste de gendarmerie de Coppet - La sécurité sera-t-elle toujours assurée pour les habitants de Terre-Sainte ?
- (14_INT_220) Interpellation Denis-Olivier Maillefer et consorts - Pourquoi sacrifier la policlinique d'Orbe et environs ?

Février

- (14 INT 221) Interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Licences d'établissements publics : les titulaires qui ne sont pas exploitants peuvent-ils continuer à prêter leur patente?
- (14 INT 232) Interpellation Nicolas Rochat Fernandez et consorts au nom du groupe socialiste - Votations du 9 février 2014 : Quel avenir pour les programmes de recherche et les échanges à l'étranger dans les Hautes Ecoles Vaudoises (HEV) ?

Mars

- (14 INT 237) Interpellation Annick Vuarnoz au nom du groupe socialiste - Promotion de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'Administration cantonale et lutte contre les discriminations dans les pratiques professionnelles : quelle utilisation de l'outil Pro-Egalité ?
- (14 INT 238) Interpellation Samuel Bendahan et consorts - Les femmes qui prévoient d'avoir des enfants ou dont on s'imagine qu'elles peuvent en avoir, doivent-elles toujours craindre pour leur carrière médicale ?
- (14 INT 239) Interpellation Rebecca Ruiz et consorts - Combien de programmes pour les auteurs de violences domestiques sont-ils ordonnés ? (Pas de développement)
- (14 POS 060) Postulat Fabienne Freymond-Cantone et consorts au nom du Groupe socialiste pour que les femmes comptent aussi au niveau des conseils d'administration...

Avril

- (14 INT 242) Interpellation Denis-Olivier Maillefer et consorts - "Vol spécial vers le Kosovo": le principe de proportionnalité a-t-il été respecté ?
- (14 MOT 047) Motion Filip Uffer et consorts concernant la connaissance systématique de l'appartenance religieuse des habitants vaudois
- (14 INT 250) Interpellation Rebecca Ruiz et consort - Quelles mesures sont prises pour protéger la population des nuisances sonores liées aux motos ?
- (14 INT 251) Interpellation Alexandre Rydlo - Informatique à l'école : fracture ou révolution numérique ?

Mai

- (14 MOT 049) Motion Amélie Cherbuin et consorts concernant la Lpers-VD - congé pour aide en cas de maladie d'un membre de sa famille
- (14 MOT 050) Motion Samuel Bendahan et consorts pour un congé parental vaudois facultatif subventionné
- (14 POS 073) Postulat Eric Züger et consorts - Améliorer le contrôle financier des entités intercommunales

Juin

- (14 MOT 051) Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts concernant la dynamisation de la construction de logements - il n'y a pas que l'initiative de l'ASLOCA ou le contre-projet du Conseil d'Etat qui peuvent faire avancer les choses
- (14 INT 268) Interpellation Jean-Michel Favez et consort - Bis repetita relative aux trop nombreuses infractions dénoncées dans le secteur des métiers de bouche et des activités analogues
- (14 INT 269) Interpellation Jean-Michel Favez et consort sur la non-application de la loi sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LML)
- (14 MOT 053) Motion Amélie Cherbuin et consorts - Pour que les buts de pure utilité publique d'une fondation exonérée d'impôt ne puissent être définis par des statuts discriminatoires

(14 INT 272) Interpellation Julien Eggenberger - Les Vaudoises et Vaudois paieront-ils les amendes des banques ?

Juillet

(14 INT 275) Interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Licenciement collectif du secteur commercial de BVA - Quelles conséquences réelles sur les emplois ?

(14 INT 276) Interpellation Fabienne Freymond Cantone - ECA et investissements financiers : de la question des risques, de la responsabilité et d'acteur sur le marché de l'immobilier...

Août

(14 RES 018) Résolution Valérie Induni et consorts - Transmission de données de la BCV aux autorités américaines.

Septembre

(14 POS 083) Postulat Jean Tschopp et consorts - Soutenir l'accès aux arts vivants des personnes handicapées

(14 INT 290) Interpellation Myriam Romano-Malagrifa et consorts - Cours de langue et culture d'origine (LCO) : quel soutien à la langue première dans les établissements scolaires vaudois ?

(14 POS 087) Postulat Hugues Gander et consorts concernant l'échange linguistique en 12ème année LEO - une pierre, deux coups

Octobre

(14 INT 298) Interpellation Jessica Jaccoud et consorts - La Poste Suisse continuera-t-elle de distribuer les courriers recommandés ?

(14 INT 300) Interpellation Fabienne Freymond Cantone - Des registres des bâtiments et des personnes...

(14 INT 307) Interpellation Myriam Romano-Malagrifa et consorts - Intérêt politique et participation des jeunes

Novembre

(14 INT 313) Interpellation Mireille Aubert et consorts - Le jazz et les musiques actuelles sont-ils des arts mineurs ?

(14 INT 315) Interpellation Samuel Bendahan et consorts - Quelles sont les circonstances et conditions du départ d'Alexion ?

(14 POS 092) Postulat Stéphane Montangero et consorts - Culture indigène du tabac - anticiper la mort programmée d'une activité économique sur le déclin et favoriser la reconversion des cultivateurs

(14 POS 093) Postulat Nicolas RoCHAT Fernandez et consorts - renforcer les objectifs et le suivi des mesures d'insertion professionnelles (MIP)

Décembre

(14 INT 321) Interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - Interdiction totale de la publicité pour les produits du tabac : cohérence... ?

(14 INT 324) Interpellation Alexandre Rydlo et consorts - Site de recyclage Thévenaz-Leduc d'Ecublens : la sécurité de la population est-elle assurée ?

(14_INT_328) Interpellation Jean Tschopp et consorts - Quelle maîtrise de nos ressources énergétiques ?

3. Rapport d'activité des parlementaires fédéraux

3.1. Conseil national

Cesla Amarelle

Politique migratoire : mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, crise humanitaire en Syrie, accélération des procédures d'asile et mise en œuvre de l'initiative contre les criminels étrangers

L'année 2014 a surtout été marquée par le passage en force de *l'initiative UDC contre l'immigration de masse* lors des votations du 9 février. Dans le cadre des débats préliminaires sur sa mise en œuvre, la Commission des institutions politiques (CIP) – que je préside – s'est penchée depuis lors à deux reprises sur les possibilités de mise en œuvre (contingents, clause de sauvegarde, clause de protection et liens avec les mesures d'accompagnement). Ce travail doit être poursuivi en coordination avec la stratégie – pour l'heure assez aléatoire – qui sera choisie au terme de la longue consultation qui a été mise en place par le Conseil fédéral.

Les discussions autour d'une *12ème révision de la loi sur l'asile* ont occupé les travaux de la CIP de manière intense et récurrente. Une part grandissante des mesures discutées s'articule autour de tentatives, plus ou moins réussies, de refondation de la politique d'asile par le biais de *l'accélération* des procédures (rapidité du système de traitement, nouvelles garanties procédurales, amélioration de la prévention des dysfonctionnements) et de la *restructuration* du domaine de l'asile (transfert de la grande majorité des procédures vers les centres fédéraux, nouvelles capacités d'accueil, amélioration de la solidarité entre autorités cantonales et fédérales). La mise en place de « phases-tests » durant ces deux dernières années, la réduction drastique des délais de recours de 30 à 10 jours et de traitement à 140 jours, ainsi que le projet des nouveaux centres fédéraux sont au centre des enjeux.

Concernant la *crise humanitaire* sans précédent qui survient depuis 2013 *en Syrie* et qui s'aggrave, j'ai initié et fait passer un postulat de la CIP qui demande la réactivation de la politique humanitaire de la Suisse par le biais des contingents humanitaires. En ce sens, nous étudions la possibilité de faire augmenter ce contingent de 500 à 5000 permis pour l'année 2015.

La *mise en œuvre de l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels* est en passe de trouver une solution. Quatre ans après son adoption par le peuple en novembre 2010, cette initiative de l'UDC n'en finit pas d'occuper les autorités, qui rencontrent des difficultés quasi insurmontables pour l'appliquer. En juin 2013, le Conseil fédéral adoptait un Message pour l'application de l'initiative privilégiant une « voie médiane » qui respectait dans les grandes lignes le principe de proportionnalité (« automatisme modéré »). En octobre 2013, le Conseil national décide de privilégier la mise en œuvre de cette initiative en utilisant un « copier-coller » de l'initiative dite de « mise en œuvre » que l'UDC avait lancé en 2012. Selon celle-ci, l'expulsion automatique s'applique sans exception, même pour des délits de moindre gravité, et sans considération aucune de la situation personnelle du condamné. Ce projet pose deux problèmes de fond. D'abord, elle ne laisse aucune place pour le juge qui devrait violer systématiquement le principe de proportionnalité pour appliquer cette loi. Ensuite, le nouveau projet intègre une définition très restrictive de la définition du droit international impératif. Tous les principes, en lien notamment avec l'unité de la famille, ne seraient pas pris en compte. Après une longue procédure d'élimination des divergences, ces éléments vont en principe néanmoins être corrigés grâce à l'acceptation d'un nouveau projet privilégiant un « automatisme modéré » (prise en compte de la proportionnalité par le biais d'une « clause de rigueur »).

La *révision totale de la Loi sur la nationalité* qui a fait l'objet de plusieurs débats parlementaires depuis plus de 5 ans, a finalement abouti. Notre but a consisté pour l'essentiel à assouplir les critères d'intégration et à chercher des compromis, malheureusement en vain, en faveur des jeunes permis F qui se verraient refuser l'accès à la procédure de naturalisation. Cette loi entrera en vigueur en 2016. Toutefois, nous disposons d'un assouplissement possible dans le domaine de la naturalisation

facilitée pour les 3^{ème} générations de migrant-e-s né-e-s en Suisse (initiative Marra, 2^{ème} phase parlementaire).

S'agissant des *admissions provisoires* (permis F), j'ai initié et obtenu l'acceptation par la CIP d'un postulat de commission demandant la réforme du statut de permis F. A terme, le SEM devrait donc préparer une réforme législative en ce sens.

Pour le surplus, l'UDC a présenté un nombre très important d'initiatives parlementaires qui traitent d'objets très divers tels que de nouvelles limitations du regroupement familial pour les admi-se-s provisoires. Pour l'essentiel, ces objets n'ont pas été acceptés.

Politique institutionnelle : renforcer le cadre démocratique suisse

A la suite de plusieurs discussions dans le cadre de la validation de l'initiative ECOPOP et de celle dite de « mise en œuvre », nous travaillons avec plusieurs propositions au sein de la CIP pour assouplir les critères d'invalidation des initiatives populaires et améliorer le cadre de la démocratie directe. Nous devrions parvenir à des résultats concrets en 2015.

Droits de l'homme : renforcer les contrôles dans le domaine de la CEDH

Les initiatives de l'UDC relatives à la primauté du droit national sur le droit international, qui ont été refusées, ont conduit à la présentation d'un postulat pour renforcer les contrôles des autorités en matière de droits de l'homme (14.4214 – Cour EDH et TAF: renforcer le contrôle judiciaire du Tribunal fédéral sur le Tribunal administratif fédéral en matière d'asile)

Politique d'égalité femmes-hommes : nouvelles propositions concernant la réforme de l'AVS

Le projet AVS 2020 présenté par Alain Berset qui prévoit le passage de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans avec à la clé une économie de 800 millions, entre dans sa phase parlementaire. Face à cette perspective de démantèlement que d'aucuns considèrent « normale », en prétendant que l'égalité des sexes face à la retraite serait ainsi entière, il est indispensable de mettre sur la table toutes les situations d'inégalité dans lesquelles se trouvent aujourd'hui les femmes, en particulier les inégalités salariales. A ce propos, nous avons adressé au Conseil fédéral plusieurs propositions concernant de nouvelles mesures de contrôle, via les Commissions tripartites cantonales et fédérales. Sachant d'expérience que les mesures de contrôles ne suffiront pas pour supprimer les disparités salariales (cf. cas de la France par ex.), nous avons proposé de nouveaux mécanismes d'égalité salariale dans le cadre de la réforme de l'AVS.

Déposé les interventions suivantes :

14.3270 – Contingents et clause de sauvegarde selon l'Accord sur la libre circulation des personnes. Bilan concernant l'efficacité du contrôle quantitatif de la migration

14.4214 – Cour EDH et TAF: renforcer le contrôle judiciaire du Tribunal fédéral sur le Tribunal administratif fédéral en matière d'asile

14.3271 – Loi sur les étrangers, Dublin III et mesures de contrainte. Demande d'évaluation concernant la prise en compte réelle des alternatives à la détention administrative

14.4310 – Respect du devoir de confidentialité et protection des intérêts du Parlement lors de la délivrance à des tiers d'informations captées au sein des commissions parlementaires à des fins économiques

14.3987 – Ventilation de Dublin III dans le droit suisse. Quelle portée et quelles implications pour les admis provisoires la notion de "protection internationale" a-t-elle?

14.3986 – Phase d'application concrète du programme du gouvernement américain et transmission de données relatives aux collaborateurs bancaires. Quelles garanties?

14.3985 – 2015. Vers une campagne nationale contre le racisme et l'antisémitisme?

14.3526 – Suppression de la procédure d'ambassade et visas humanitaires. La sincérité du vote du 9 juin 2012 peut-elle être respectée?

14.3308 – Sondages politiques et mission d'évaluation de l'opinion publique

Intervenue au plénum sur les dossiers suivants :

13.085 – Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage. Initiative populaire

14.060 – Bureau européen d'appui en matière d'asile. Accord avec l'UE (rapport)

12.3895 – Motion Amarelle. Imposition des entreprises. Consacrer un seuil maximal de réductions d'impôts

12.3896 – Motion Amarelle. Imposition des entreprises. Consacrer des mécanismes de contrôle transparents

12.3894 – Motion Amarelle. Imposition des entreprises. Consacrer une garantie de fiscalisation de tout revenu opéré

13.088 – Loi sur la consultation. Modification (rapport)

12.427 et 12.432 – Initiative parlementaire groupe UDC. Rapport sur le programme de législature et Initiative parlementaire du groupe PDC/PEV. Programme de gouvernement au lieu du programme de législature

14.9004 – Motion d'ordre Freysinger. Hommage à l'initiative populaire "pour le retour à la démocratie directe"

14.029 – Développement de l'acquis de Dublin/Eurodac. Reprise de la modification des bases légales

13.086 – Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles (ECOPOP). Initiative populaire

11.022 – Loi sur la nationalité. Révision totale

11.446 – Initiative parlementaire Lombardi. Pour une loi sur les Suisses de l'étranger

13.084 – Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt. Initiative populaire

10.511 et 10.517 – Initiative parlementaire Binder. Anciens conseillers fédéraux. Pas de pantouflage avant un certain délai. Initiative parlementaire Leutenegger Oberholzer. Anciens conseillers fédéraux. Délai d'attente avant de pantoufler

13.439 – Initiative parlementaire Rutz. Commissions extraparlimentaires. Activités de l'administration fédérale décentralisée

13.056 – Code pénal et Code pénal militaire. Renvoi des étrangers criminels (loi de mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels)

12.3458 – Motion Amarelle. Compte d'Etat. Appliquer les standards de l'OCDE et du FMI en matière de dépenses fiscales

Activités au sein du parti et du groupe parlementaire

Je suis vice-présidente des Femmes socialistes suisses et co-présidente de la Commission Migrations et Intégration du PSS. Je suis également active au sein de divers groupes de travail du parti et du groupe parlementaire, notamment dans celui consacré à la démocratie directe et celui qui doit mettre en œuvre le programme du PSS.

Exposés et articles

Disponibles sur www.cesla-amarelle.ch et <http://www.hebdo.ch/les-blogs/amarelle-cesla-le-dessous-des-cartes>

Josiane Aubert

En mars, les discussions de couloirs m'ont permis d'assurer quelques éléments pour moi centraux de la loi sur la formation continue lors de son passage au Conseil des Etats, loi pour laquelle j'avais été rapporteuse en décembre 2013. Les articles concernant les compétences de base (lecture, écriture, mathématiques élémentaires, nouvelles technologies de l'information) et la reconnaissance des acquis d'expérience sont maintenant ancrés dans la loi fédérale et devront permettre une meilleure lutte contre l'illettrisme au sens large du terme. Il faudra veiller maintenant à ce que le canton fasse les modifications nécessaires pour atteindre au mieux la population concernée.

J'ai déposé lors de la session de mars 2014 une Motion pour que les cantons utilisent les forfaits fédéraux liés aux apprentis pour promouvoir la formation professionnelle supérieure; elle a été acceptée au Conseil national ce printemps.

L'année 2014 a aussi été pour moi l'année des "fruits" récoltés suite au travail des années passées: mon initiative sur l'interdiction de la publicité pour les petits crédits a débouché sur un changement de loi qui régule ce domaine, et le cheminement parlementaire s'est terminé par un vote final à la session de mars 2015.

Suite à une interpellation que j'avais déposée en 2012, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a publié "Egalité entre femmes et hommes, Plan d'action de la Suisse 1999-2014, Bilan".

Ce rapport est un excellent outil de travail pour poursuivre la lutte sur le long chemin vers l'égalité dans tous les secteurs de la société.

Le dernier jour de mon mandat, j'ai eu le plaisir de conduire une séance de travail informelle entre les représentants du groupe SAPEC (victimes d'abus sexuels dans le cadre de l'Eglise), des représentants de la hiérarchie catholique, et des parlementaires fédéraux. Ce groupe poursuit son travail sous la présidence de Rebecca.

Après ces sept années riches d'expériences, de rencontres, de travail passionnant, j'ai eu le plaisir de céder ma place à Rebecca Ruiz le 2 juin 2014 et la félicite pour le travail qu'elle a déjà accompli. Je remercie aussi toute la délégation socialiste aux Chambres fédérales, avec laquelle c'était un plaisir de travailler en bonne intelligence, pour le bien de la population que nous représentons.

Rebecca Ruiz

Suite à la démission de notre camarade Josiane Aubert, qui a siégé durant 7 ans au Conseil national, j'ai prêté serment le 2 juin 2014 pour la remplacer. Je souhaite commencer par dire que c'est un honneur pour moi que de la remplacer. Extrêmement compétente et très engagée dans son mandat, Josiane a fait un excellent travail sous la coupole. Je veux aussi la remercier pour toute l'aide et pour les nombreux conseils qu'elle m'a donnés à mon arrivée à Berne.

J'ai remplacé Josiane au Conseil national mais pas dans la commission dans laquelle elle siégeait, à savoir la commission des sciences, de l'éducation et de la culture, étant donné qu'une autre camarade souhaitait cette place; camarade que j'ai du coup remplacée au sein de la commission des affaires juridiques (CAJ) où je siége donc depuis mon assermentation, aux côtés de Jean Christophe Schwaab.

Voici maintenant un résumé des dossiers dont je me suis occupée au cours des six mois écoulés depuis mon entrée au Conseil national.

Principaux dossiers traités en commission des affaires juridiques

Révision de la partie générale du Code pénal (droit des sanctions et fixation de la peine)

Les travaux concernant la révision de la partie générale du Code pénal ont commencé en septembre 2013. Ils devraient sans doute se terminer lors de la session de mars 2015. Alors que le maintien des jours-amendes et que la réintroduction des courtes peines privatives de liberté sont désormais acquis, il s'agit maintenant d'éliminer les quelques divergences qui subsistent entre le Conseil national et le Conseil des Etats. Pour nous, il est important de défendre le montant minimal du jour-amende à 10 francs et non de l'augmenter à 30 francs comme le souhaite la droite. Si le minimum de 30.- semble abordable, les faits montrent qu'il ne pourra pas être payé par des personnes condamnées à un nombre élevé de jours-amendes ou par les personnes sans moyens. Ces individus seront contraints de purger une peine de substitution, dont les coûts – importants – reposeront sur la collectivité. Nous nous sommes aussi battus pour maintenir une hiérarchisation des peines. Il faut qu'entre les différents types de sanctions (jours-amendes ou prison ferme, par exemple), la loi fixe le dispositif de base auquel le juge doit d'abord avoir recours et lequel doit ensuite être envisagé pour éviter la récidive. Sans hiérarchie, nous assisterons dans la pratique à une inégalité de traitement à travers les cantons qui devra tôt ou tard être réglée, ainsi qu'à une augmentation du nombre de recours. En outre, la surpopulation carcérale sera aggravée, puisque la réintroduction des courtes peines (que nous avons soutenue) produira déjà des effets sur le nombre de détenus. Troisième objet en suspens, l'introduction d'un sursis partiel pour les peines pécuniaires. Actuellement, le sursis est octroyé à 100% aux primo-délinquants et nous avons tenté d'introduire un système de sursis à 50% afin que la moitié de la sanction soit immédiatement ressentie par les auteurs de délits. La droite du CN a estimé que cette position était trop dure et a donc maintenu la possibilité de surseoir complètement aux peines pécuniaires. Nous sommes donc loin du cliché d'une gauche laxiste.

Grooming avec des mineurs

Le *grooming* est la sollicitation d'un enfant à des fins sexuelles, sollicitation reposant sur les technologies de l'information, notamment internet et les téléphones mobiles. Les autres formes de sollicitation par contacts réels ou par communication non électronique sont exclues de cette définition. Ceci signifie que le terme de *grooming* ne recoupe que des actes préparatoires, sans contact physique.

Dans ce débat, je me suis engagée pour que le *grooming* soit puni par la loi. Tout d'abord, en raison de la fréquence de ce phénomène. On sait en effet que dans notre pays, près d'une fille sur trois a déjà été confrontée à des remarques désobligeantes, a reçu des photos ou des films pornographiques, ou a été invitée à pratiquer des actes sexuels devant une webcam. En outre, une étude menée par la police zurichoise a mis en évidence le fait que les enfants et les jeunes sont abordés à des fins sexuelles en moyenne après 2.6 minutes dans les forums de discussions, notamment dans ceux qui s'adressent aux moins de 15 ans. Le *grooming* n'est donc pas un phénomène isolé, mais bien une réalité que connaissent les plus jeunes utilisateurs d'internet et des réseaux sociaux. Deuxième argument, et non des moindres, le *grooming* est une pratique dangereuse, dont les conséquences peuvent être très graves pour les victimes. On sait en effet que les prédateurs sexuels sont particulièrement actifs sur Internet, qu'ils utilisent comme plateforme pour préparer des délits, en se procurant entre autres, des photos et des vidéos ou en planifiant des rencontres personnelles avec des enfants, à travers le *grooming* qui constitue ainsi une stratégie d'approche privilégiée, notamment sur les forums de discussion où l'identité et l'âge peuvent être dissimulés aisément. On sait aussi que ces dialogues en ligne à caractère sexuel peuvent avoir des conséquences psychologiques très importantes chez les victimes et peuvent menacer leur développement sexuel. La protection des enfants, couplée à la prise en compte des risques que présentent les nouvelles technologies de l'information et de la communication doit donc être une de nos priorités.

Divers objets concernant l'internement de détenus dangereux

Dans le cadre des travaux de la CAJ, j'ai également été responsable de différents objets parlementaires traitant de l'internement des délinquants dangereux. Ces objets avaient tous été déposés par l'UDC suite aux décès tragiques de Marie dans notre canton et d'Adeline dans le canton de Genève. Dans ces différents débats, nous nous sommes battus pour ne pas remettre en question

la possibilité prévue par le Code pénal, pour un juge, de choisir entre une mesure thérapeutique au sens de l'article 59 et une mesure d'internement au sens de l'article 64, la volonté de l'UDC étant de supprimer les mesures thérapeutiques au détriment des mesures d'internement.

Le PS est d'avis que les tribunaux doivent continuer à pouvoir décider librement de prendre l'une ou l'autre mesure, en tenant compte des caractéristiques personnelles, du parcours délinquant ainsi que du risque de récidive des personnes condamnées, sans avoir à se soumettre à des directives rigides et extrêmement coûteuses par ailleurs, car une augmentation du nombre d'internements ordonnés en vertu de l'article 64 entraînerait irrémédiablement un allongement des séjours carcéraux et par conséquent ferait exploser les coûts de la détention.

Sur d'autres objets concernant cette thématique, le PS a soutenu des propositions de la droite visant à mettre en place des mécanismes légaux pour s'assurer un maximum d'une non récidive avant d'octroyer à un détenu une libération conditionnelle, sachant toutefois que le risque zéro n'existe pas.

Nous avons aussi soutenu une initiative qui prévoit que la collectivité publique compétente réponde des dommages survenant à la suite d'une décision d'allègement de l'exécution d'une peine. Cet objet pourra peut-être constituer la base d'un contre-projet à l'initiative lancée par un groupe autour de la Saint-galloise Anita Chaaban qui après l'internement à vie veut désormais suspendre une épée de Damoclès sur la tête des juges et des fonctionnaires qui se prononcent sur les libérations conditionnelles et les congés des détenus et en souhaitant renvoyer systématiquement les collaborateurs de l'Etat et les magistrats qui se seraient montrés trop optimistes quant aux capacités de réintégration des détenus.

Discrimination basée sur l'orientation sexuelle

Durant ces derniers mois, la CAJ s'est également penchée sur des objets en lien avec les droits humains, notamment la lutte contre l'homophobie. J'ai pu dans ce cadre défendre les valeurs et convictions de notre parti qui milite de manière forte en faveur de la tolérance, du respect de la diversité et du refus des violences faites à des individus en raison de leur orientation sexuelle.

Interventions parlementaires

Droit de la famille

Interpellée par de nombreuses personnes sur le nouveau droit du nom, je suis intervenue au Parlement à travers une interpellation et un postulat. Tout d'abord pour poser un certain nombre de questions. Puis, à travers le postulat, pour demander une évaluation chiffrée des conséquences du nouveau droit. La modification du Code civil entrée en vigueur le 1er janvier 2013 consacre désormais l'égalité des sexes en permettant aux épouses, ainsi qu'aux couples de partenaires enregistrés, de conserver leur propre nom de célibataire. Cette possibilité constitue une véritable avancée en termes d'égalité juridique entre les femmes et les hommes, qui doit absolument demeurer. Reste que le nouveau droit du nom n'autorise plus les époux et épouses, ainsi que les couples de partenaires enregistrés, à opter pour le double nom légal (nom écrit sans trait d'union et inscrit dans les registres et documents officiels). D'après des chiffres non officiels, il semblerait que l'impossibilité de choisir le double nom légal a une influence sur la proportion de femmes qui décident du coup de renoncer à conserver leur nom de célibataire au profit de celui de leur époux pour maintenir un nom commun avec leurs enfants si ceux-ci portent le nom du père. S'il s'avérait, ce constat démontrerait que le nouveau droit n'atteint pas un de ses objectifs majeurs, celui de consacrer l'égalité juridique entre hommes et femmes. D'où l'intérêt d'une étude pour évaluer la pertinence de procéder ou non à des changements législatifs.

Criminalité, violences et terrorisme

Préoccupée par la défense des victimes, particulièrement les enfants, j'ai déposé une interpellation concernant la collaboration policière entre la Suisse et la Thaïlande en matière de lutte contre le tourisme sexuel et la traite d'êtres humains. Cette démarche faisait suite à l'évocation dans le débat public de différents cas de ressortissants suisses ayant été condamnés en Suisse pour des actes pédo-criminels et qui poursuivent leurs terribles activités en Thaïlande sans que leurs antécédents y soient connus de la justice en raison d'un système de coopération internationale déficient.

Je suis également intervenue sur la thématique du financement du terrorisme en déposant une motion qui vise à modifier l'article du code pénal qui punit le financement du terrorisme, à savoir

l'article 260 *quinquies*. Cette disposition est actuellement lacunaire, car la loi ne punit que le financement direct du terrorisme. Il paraît important d'élargir cette notion et de punir également le financement indirect. En fait, l'article 260 *quinquies* du Code pénal force les autorités fédérales à prouver l'intention des donateurs de financer le terrorisme. Il est donc presque nécessaire qu'une transaction se fasse directement de main en main ou d'un compte bancaire à un autre avec pour but explicite de financer une action terroriste alors que les spécialistes de la lutte contre le terrorisme en Suisse ont connaissance de cas de micro-financements, de petits dons, très régulièrement versés, qui finissent, après divers détours dans des pots communs, entre les mains des terroristes.

Enfin, dans le domaine de la lutte contre les violences, celle qui s'exerce notamment au sein des couples d'adolescents, j'ai interrogé le Conseil fédéral sur ses intentions en matière de promotion des programmes de prévention tel que celui qui existe dans notre canton et qui 18 mois après son implémentation semble obtenir des résultats très prometteurs.

Santé publique

N'étant pas membre de la commission de la santé, je suis tout de même intervenue sur des questions relevant de la santé publique, car les questions d'addictions et de mesures de prévention sont des sujets qui me tiennent à cœur depuis longtemps et sur lesquelles je suis intervenue avant mon arrivée au Conseil national. C'est pourquoi je me suis notamment intéressée à la nouvelle Loi sur les produits du tabac, dont la consultation vient de s'achever. D'une part, pour restreindre la publicité en faveur du tabac, sachant que les jeunes sont massivement exposés aux publicités pour le tabac dans les bars et boîtes de nuit, notamment à travers la forte présence d'automates et d'équipes faisant la promotion des cigarettes. Et ensuite, en interrogeant le Conseil fédéral sur l'introduction des paquets de cigarettes neutres en Suisse, à l'instar de l'Australie et du projet français, sachant que des études menées depuis les années 1990 démontrent l'efficacité du paquet de cigarettes sans logo ni couleurs dans la réduction de la consommation.

Divers au Parlement

Initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage»

Je suis intervenue au Parlement contre cette initiative qui souhaite introduire de manière inacceptable dans la Constitution une définition du mariage qui discriminera des centaines de milliers de couples de notre pays. Une telle définition exclurait en effet de fait toute ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe. Alors que notre Constitution garantit pour l'heure le droit au mariage, sans définir l'institution, au nom de quoi faudrait-il désormais réserver cette institution à une seule catégorie de citoyens? Sans doute pas au nom de l'aide fiscale à la famille comme le prétend le PDC, une aide fiscale d'ailleurs très inégalitaire et donc indéfendable.

Eric Voruz

L'année 2014 a été un peu bousculée car, en raison de deux interventions chirurgicales, je n'ai pas pu accomplir ma tâche comme il aurait fallu. Cependant, le fait que nous appartenons à une commission thématique ne nous permet pas de rester inactifs.

Deux éléments importants m'ont passablement occupé, à savoir :

- La votation populaire sur l'achat du Gripen ;
- Mon rapport sur la Réinstallation des réfugiés en Europe, rapport présenté à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Premièrement le Gripen

Nous avons abondamment parlé de l'achat du Gripen lors de la campagne référendaire de l'année dernière. Cependant, nous, le PS, n'imaginions pas à quel point le rejet de cet achat aurait été aussi marqué, donc voulu par la majorité des citoyennes et citoyens de notre pays. La délégation PS de la commission de politique de sécurité du Conseil national, mais aussi celle du Conseil des Etats, n'a pas cessé d'avertir la majorité de droite de la Commission, puis du Conseil national, que cette droite faisait fausse route en s'acharnant sur l'achat d'un modèle d'avion de chasse qui n'existait même pas dans les faits. De plus, les tergiversations du Conseil fédéral, et particulièrement du chef du DDPS, n'ont certainement pas arrangé les choses...d'ailleurs à notre bonheur ! Il est vrai que le succès du

rejet de l'achat de cet avion de combat incombe aussi aux partis du centre et cela ne nous a pas étonné du fait que tant au sein de la commission de politique de sécurité qu'au Parlement fédéral, la gauche et les Verts étaient soutenus aussi par les Verts Libéraux et quelques PDC. Ceci dit, le débat n'est pas clos et on aura certainement l'occasion de discuter de cet objet lors de la prochaine législature. C'était l'objet marquant de cette année 2014. Un autre objet a passablement occupé « ma » commission, c'est la révision totale de la loi sur le Renseignement (LRens). La session d'hiver a été passablement chargée et son programme a été modifié en cours de route du fait du débat fleuve sur la révision de la loi sur l'énergie et le débat sur l'initiative populaire dite « sortir du nucléaire ». Ainsi, le débat sur la LRens est renvoyé à la session de printemps 2015. Mais là, ce sera aussi un « débat chaud », le groupe PS étant partagé sur cette question. Toutefois, j'estime que ce débat doit se faire, donc l'entrée en matière doit être acceptée pour ensuite développer nos arguments lors du débat sur les articles. Enfin, il n'est pas impossible que le peuple se prononce sur la LRens en cas de référendum.

Deuxièmement, la réinstallation des réfugiés en Europe :

Membre de la commission des migrations, de l'asile et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), cette commission m'a chargé d'élaborer, puis de présenter, un rapport sur les questions de la réinstallation des réfugiés en cas de rejet des pays dits d'accueil, au sens des accords Schengen, dotés du règlement Dublin II. Que veut dire la « réinstallation des réfugiés » ? Et bien de nombreuses raisons expliquent cette nécessité, notamment les capacités limitées du pays de premier asile à proposer une solution durable (c'est le cas de l'Italie et de Malte face aux afflux de réfugiés venant du sud de la Méditerranée) ou la crainte que les réfugiés puissent être encore dans une situation à risque et menacés de refoulement (exemple la Grèce) entre autres.

L'APCE a accepté d'appuyer le fait que la réinstallation a trois objectifs principaux, à savoir donner accès à une protection, assurer une solution durable et renforcer la solidarité et le partage des responsabilités entre Etats.

Il faut reconnaître que nous sommes assez loin de ces objectifs car la solidarité et le partage des responsabilités entre Etats sont loin de ces objectifs. Quand on voit par exemple le gouvernement profasciste de la Hongrie qui expulse ses propres citoyens parce qu'ils sont de souche Roms ou encore le renforcement des mouvements populistes et d'extrême-droite en Europe, on est loin de cette solidarité entre Etats.

Ceci dit, j'ai présenté mon rapport à la commission permanente de l'APCE à Bruxelles, rapport qui a été accepté à l'unanimité de la dite commission (environ 150 membres, instance qui se réunit régulièrement entre les sessions de l'APCE), y compris les amendements que j'ai également soumis en raison d'une réactualisation de certains chiffres, suite aux diverses rencontres que j'ai eues avec des ONG, le CICR, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ou encore l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) entre autres.

Comme vous le voyez, chères et chers Camarades, nous ne sommes pas au bout du tunnel des problèmes des migrations et des réfugiés. Mais il est important de dire aussi que le plus grand nombre de réfugiés ne se trouve pas en Europe, mais bien dans les pays les plus pauvres de notre planète, soit au Proche-Orient ou en Afrique ; bref, là où se trouvent les conflits. Heureusement que le Conseil de l'Europe existe, notamment la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) qui examine les jugements des Hautes-Cours nationales qui ne seraient pas rendus au sens des principes des Droits de l'Homme, donc de la Justice proprement dite. Et dire que l'UDC, qui reprend le programme du FN français, (et non le contraire !!) veut que la Suisse sorte de cette instance alors que notre pays est l'un des premiers à y avoir adhéré il y a maintenant 50 ans...

Enfin, mes quelques interventions parlementaires

Concernant les interventions personnelles, j'ai questionné et interpellé le Conseil fédéral sur les points suivants :

- Expulsions de citoyennes et citoyens Roms hongrois de leur propre pays par un gouvernement profasciste ;
- Protection de réfugiés iraniens prisonniers en Irak ;

- Position du Conseil fédéral concernant le salut nazi ouvertement pratiqué lors de certaines manifestations en Suisse (Question) puis interpellation demandant l'interdiction de ce salut ;
- Implication du gouvernement suédois et de l'entreprise Saab dans la campagne référendaire du Gripen ;
- Interpellations concernant le projet DEVA du DDPS (fermeture caserne de Moudon) et exploitation de la place de tir de Vugelles-La Mothe, provoquant des nuisances sonores insupportables pour les habitants d'une région entière.

Ada Marra

Si l'année 2013 a été marquée par beaucoup de dossiers fiscaux comme l'échange automatique d'informations ou l'accord FATCA, l'année 2014 s'est trouvée être plus variée dans les dossiers de la commission de l'économie et des redevances.

Objets traités en commission et au plénum

Toutefois, les tentatives d'affaiblir l'Etat n'ont pas manqué puisque, sous la conduite des radicaux, une partie du droit de timbre a été aboli. Avec comme conséquence la perte de plus de 200 millions de francs. Les pertes restantes, avec l'abolition totale du droit de timbre (estimé à 2 milliards), sont un des éléments de négociation de la réforme des entreprises III prévue pour 2015.

La défense des banksters a continué puisque la commission et par la suite le Parlement ont décidé que la Confédération ne pouvait pas utiliser des données suite à l'acquisition de CD volés, et qu'il était illégal d'utiliser ces données. Toutefois, aucune trace de « punition » pour les clients fraudeurs.

Petit progrès tout de même : le Parlement a accepté un projet de loi soumis par le Conseil fédéral afin que les banques ne puissent pas soustraire à l'impôt les montants des amendes perçues pour leurs malversations. Gros bémol : la loi n'est pas rétroactive. Ainsi UBS et CS pourront soustraire le montant des amendes conséquentes (près de 3 milliards) pour leur mauvaise conduite (démarchage pour évasion fiscale à l'étranger, manipulation du taux du Libor et j'en passe) faisant perdre plusieurs millions d'impôts à la collectivité publique.

Loi sur les cartels : après plusieurs heures de travail en commission du National et des Etats, la loi n'a pas tenu face aux différents lobbies au plénum du National et des Etats. Le but de la révision de cette loi servait à diminuer l'îlot de cherté. Deux piliers dans cette réforme: le renversement du fardeau de la preuve (les entreprises auraient dû désormais montrer que leur entente ne nuisait pas à la concurrence et pas l'inverse) et le remplacement de la commission par un tribunal de la concurrence (les représentants des entreprises et les syndicats en auraient été exclus). Cette loi, qui n'était certes pas parfaite, n'a pas convaincu la droite et les syndicats. Mais face au franc fort, il est urgent de reprendre une partie de cette révision en 2015.

Deux lois m'ont particulièrement intéressée puisque pour l'une j'ai présidé la sous-commission qui a présenté un projet en commission et au plénum et pour l'autre j'ai été rapportrice. Respectivement : la révision de la loi sur le petit crédit suite au succès de l'initiative de notre camarade Josiane Aubert qui voulait interdire la publicité des petits crédits pour lutter contre le surendettement des jeunes et la loi sur l'alcool.

Initiative Aubert : l'interdiction n'a pas été possible. Ni de manière générale, ni pour les jeunes. Par contre, la publicité agressive a été interdite. Comme c'est la voie de l'autorégulation de la branche qui a été choisie, c'est une convention privée qui définit ce qu'est une publicité agressive. Suite à une longue bataille, nous avons obtenu que le Conseil fédéral ait un droit de regard sur cette définition et que, s'il estime que la branche la définit de manière non satisfaisante, il édictera une ordonnance à cet effet.

Loi sur l'alcool : c'est une loi qui a demandé beaucoup de travail en commission. Des rapports et sous-rapports ont été demandés et obtenus. Le résultat est extrêmement décevant, même si ce n'est pas encore terminé. Mais en gros, d'une loi qui devait être un texte de prévention pour la santé des jeunes, je paraphraserai les propos de la Conseillère fédérale Evelyne Widmer Schlumpf: « Cette loi permet de se saouler vite et pas cher ». Toutes les mesures structurelles de prévention ont été

refusées et des allègements fiscaux ont été prévus. Elle est pour l'heure en stand-by, car la légitimité d'un impôt sur le rendement est en discussion.

Un des thèmes importants a également été celui du Cassis de Dijon. A ce propos, il faut remarquer une différence de sensibilité entre la partie romande des socialistes et celle alémanique. Ainsi, nos deux voix romandes socialistes (et contre l'avis des camarades alémaniques), ont fait pencher la commission pour donner suite à une initiative du radical Jacques Bourgeois pour enlever le Cassis de Dijon des denrées alimentaires.

Sujets soumis à votations

Et pour terminer, plusieurs campagnes de votations ont requis un engagement fort : pour l'initiative lancée par les syndicats et le PS pour un salaire minimum, contre l'initiative de Gastro Suisse « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration », et pour l'initiative lancée par La Gauche pour l'abolition des forfaits fiscaux.

Interventions parlementaires

Interpellation 15.3047 : Swissleaks. Quels instruments pour renforcer la surveillance

Interpellation 15.403 : Finma: devoir d'information et stress test

Postulat 14.4210 : Accueil de nuit d'urgence. Mesures prises ou à envisager

Postulat 14.4127 : Lutte contre l'islamophobie et l'antisémitisme par des mesures actives de prévention en complément des sanctions pour xénophobie ou racisme

Interpellation 14.3783 : Connaissance des religions comme mesure de lutte contre le racisme et la xénophobie

Interpellation 14.3770 : Lieux d'accueil d'urgence pour sans-abri en Suisse

Interpellation 14.3535 : Combien de fonds ukrainiens sont-ils bloqués en Suisse et comment sont-ils arrivés dans les banques suisses?

Roger Nordmann

Deux dossiers phares ont marqué mon année parlementaire 2014: la stratégie énergétique et le projet de financement des transports publics (FAIF). C'est donc par ceux-ci que débute logiquement mon rapport d'activité.

Stratégie énergétique 2050 et sortie du nucléaire

"L'octroi d'autorisations générales pour la construction de centrales nucléaires est interdit".

L'approbation de cette simple phrase par 115 à 77 dans la loi sur l'énergie nucléaire n'a fait l'objet d'aucun commentaire dans les médias. Et pourtant, que de chemin parcouru depuis les manifestations de 1975 contre la construction d'une nouvelle centrale nucléaire à Kaiseraugst.

J'ai consacré toute mon énergie à ce dossier, pour renforcer la coalition à cinq partis en faveur de la sortie du nucléaire et du tournant énergétique. La commission m'a chargé du rapport de langue française devant le plénum du National, qui a consacré six jours à ce débat (13.074).

Le processus me semble désormais irréversible. Nous avons pu prendre des mesures substantielles pour renforcer le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Lors du débat au plénum, nous sommes parvenus à améliorer quelque peu le projet. Pour cela, il a fallu un dialogue permanent avec les autres partis de la coalition et tous les milieux intéressés.

Avec l'approbation de la nouvelle loi au vote d'ensemble du Conseil national par 110 à 84, une étape importante a été franchie. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire : au plan politique, il faut passer l'écueil du Conseil des Etats, puis de la votation populaire. Tout laisse en effet penser que les opposants au virage énergétique lanceront un référendum. Au plan du contenu, il faudra encore que nous parvenions à obtenir l'arrêt rapide des deux réacteurs de la centrale nucléaire de Beznau, la plus vieille du monde encore en service (un rapport plus détaillé est disponible sous http://www.roger-nordmann.ch/articles/2014.12.11_bilan_deliberation_CN_strategie_energetique.shtml)

Financement des transports publics

Comme vice-président de l'ATE et président de l'Alliance pour les transports publics, j'ai piloté la campagne en faveur de l'instauration d'un fonds de financement ferroviaire, doté de ressources supplémentaires. Le FAIF permet de financer plusieurs réalisations importantes en Suisse romande, comme la rénovation de la gare de Lausanne et l'agrandissement de la gare de Genève. Il permet de renforcer massivement l'offre et d'améliorer l'entretien du réseau ferré. C'est la poursuite du travail parlementaire de 2013 (rapporteur de commission sur l'objet 12.016) et surtout l'aboutissement du contre-projet à l'initiative populaire pour les transports publics, à laquelle j'avais travaillé depuis 2007 au sein de l'ATE.

Nouveau financement pour la radiotélévision

Nous avons défendu avec succès le projet du Conseil fédéral de nouveau système de redevance radiotélévision (13.095). Désormais, tous les ménages seront assujettis, ainsi que les entreprises d'une certaine taille. Sauf durant les cinq premières années suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, il n'y aura plus d'exceptions possibles.

L'idée est la suivante : l'assujettissement général des ménages et des entreprises (au-delà d'un certain seuil) se justifie seulement pour des raisons pratiques administratives, puisque les abstinentes de médias électroniques profitent malgré tout du fait que le service public de la radio et de la télévision contribue à la vie culturelle ainsi qu'à la cohésion sociale et politique. De plus, en raison de la multiplicité des appareils et des canaux, il est désormais impossible de contrôler si quelqu'un consomme ou non de la radio ou de la télévision. Enfin, le nouveau système permet des économies administratives considérables en supprimant la nécessité de contrôle. De ce fait, la redevance à payer par les ménages pourrait être baissée d'environ Fr. 60.- / an.

Vu le référendum lancé par l'USAM et les milieux de défense des télévisions privées, le peuple se prononcera en 2015.

Préparation du difficile sauvetage des accords bilatéraux

Absorbé par la votation sur les transports, je ne me suis pas suffisamment engagé contre l'initiative de l'UDC « contre l'immigration de masse ». Vu le score très étroit qui a conduit à son acceptation, je le regrette amèrement, même si le rejet massif dans le canton de Vaud est une consolation. Je me suis engagé depuis sans relâche pour faire pression en vue d'une nouvelle votation qui permette de corriger le tir. Un voyage à Bruxelles a permis de confirmer que tout était bloqué. Il ne suffira pas d'attendre sans rien faire pour préserver les accords bilatéraux. En outre, c'est une question d'honnêteté démocratique que de faire revoter : la non-application sans décision populaire préalable conduirait uniquement au gonflement de la démagogie protestataire. Pour préparer ce vote, le groupe socialiste a en particulier déposé deux interventions (14.3033). Je me suis en outre engagé pour affiner la position du Parti socialiste dans ce sens, combat gagné par la section vaudoise lors de l'assemblée des délégué-e-s de Liestal, en octobre, ce dont je suis particulièrement fier.

En outre, j'ai participé à la campagne contre l'initiative EcoPop, notamment en écrivant plusieurs articles. Le résultat très réjouissant du vote populaire constitue un point de départ positif pour le sauvetage des accords bilatéraux.

Lutte contre la privatisation rampante du réseau électrique à haute tension (Swissgrid)

Profitant d'une révision d'un point de détail de la loi sur l'approvisionnement en électricité (13.467), j'ai fait passer au plénum du Conseil national une proposition individuelle dont l'objectif est de faciliter l'entrée de la Confédération dans le capital de Swissgrid. Comme plusieurs grandes sociétés électriques veulent vendre leurs actions Swissgrid pour assainir leur bilan, le risque de privatisation rampante était devenu aigu. Le réseau électrique à haute tension constitue un équipement stratégique qui doit rester en mains publiques suisses. Mon amendement a été accepté par 156 voix contre 17 oppositions et 11 abstentions, ce qui a donné un signal politique très clair contre toute velléité de privatisation. Le Conseil des Etats a décidé de scinder en deux la proposition pour traiter de manière

approfondie ce problème de Swissgrid, avec la ferme volonté d'arriver à une solution. Il s'agit d'éviter que le réseau ne devienne un objet de spéculations. En particulier, il est nécessaire de disposer d'un plan B au cas où la tentative des cantons romands de racheter les actions Swissgrid détenues par ALPIQ devait échouer.

Campagnes de votation

Outre les votations sur le financement ferroviaire et sur EcoPop, je me suis engagé, de manière moins intensive, pour l'initiative sur le salaire minimum et pour l'initiative visant l'abrogation des forfaits fiscaux. J'ai principalement publié des textes et participé à quelques débats.

Réforme III de l'imposition des entreprises

Avec le Groupe socialiste aux Chambres fédérale, j'ai proposé des solutions alternatives à la simple baisse massive de l'imposition des entreprises. Il s'agit d'éviter une saignée dans les finances publiques. Nous avons commandé une étude à cet égard et démontré l'intérêt d'un taux plancher fédéral à 16 % effectif. Cela pourrait un jour faire l'objet d'une initiative populaire. En attendant, ce taux minimum de 16 % d'imposition effective du bénéfice des entreprises est devenu la référence dans le rapport de consultation du Conseil fédéral. Il est vrai qu'il n'a pas eu le même succès dans mon canton. Affaire à suivre.

Autres dossiers transports

Trafic d'agglomération: M3 et Chablais

Conjointement à d'autres collègues vaudois et grâce à l'action déterminée de notre conseillère d'État Nuria Gorrite, nous sommes parvenus à convaincre l'administration d'intégrer la première partie du métro lausannois M3 dans la version définitive du message (il ne figurait pas dans la consultation). En effet, du moment que la gare de Lausanne sera transformée en profondeur, il est impératif de réaliser en même temps les travaux du M3.

En commission, je suis parvenu à repêcher l'agglomération du Chablais, en parvenant à obtenir un financement, certes modeste, pour quelques réalisations de mobilité douce et la nouvelle interface de la gare d'Aigle ([14.028](#)).

Deuxième tube autoroutier au Gothard

En commission, puis en plénum, nous avons combattu avec succès le projet d'un deuxième tube autoroutier au Gothard. Celui-ci conduirait à une augmentation massive du trafic, dévaloriserait l'investissement dans le tunnel ferroviaire et coûterait environ 2 milliards de plus que la simple rénovation du tunnel actuel. L'ATE participe activement au référendum ([13.077](#)).

Soutien au ferroutage pour le trafic marchandises travers les Alpes

En cohérence avec le point précédent, j'ai défendu l'augmentation du plafond des dépenses consacrées au soutien du ferroutage à travers les Alpes, comme rapporteur de commission ([13.102](#)).

Transport par train des supporter de foot

Nous avons combattu, sans succès, pour que, lorsque des trains spéciaux sont organisés, les supporters de foot soient obligés de les utiliser. En outre, il s'agissait d'impliquer davantage les clubs de foot dans la prévention et la réparation des dégâts subis par les transports publics ([13.068](#)).

Convention internationale pour la répression des actes illicites dans l'aviation civile internationale

Sur cet objet fort peu sexy, j'ai été rapporteur de commission ([13.082](#)).

Autres dossiers environnements et énergie

Initiative populaire "Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie"

Cette initiative du Parti Vert-libéral est une fausse bonne idée, ce que j'ai expliqué avec un tout petit peu trop de véhémence au plénum du Conseil national. J'ai dû assurer ensuite du service "après-vente" pour pouvoir ensuite continuer la collaboration avec les Verts-libéraux sur les dossiers énergétiques ([13.095](#)).

Lutte contre le bruit des motos

Comme rapporteur de commission, j'ai tenté sans succès de défendre au plénum une excellente motion de commission qui voulait accélérer et renforcer la mise en œuvre des normes antibruit pour les motos ([13.4006](#)).

Rééquipement des stations d'épuration

Egalement sans succès, j'ai tenté de défendre le droit des cantons romands à obtenir des subventions pour équiper leurs stations d'épuration pour la nitrification/dénitrification. La plupart des cantons alémaniques s'étant déjà équipés, avec de l'argent fédéral, l'appel des vaudois et de quelques autres à la solidarité confédérale n'a pas fonctionné ([13.059](#)).

Divers au Parlement

Réforme du système de la majorité des cantons

Comme il fallait s'y attendre, la majorité de droite a refusé avec hargne mon initiative parlementaire visant à re-pondérer les voix du Conseil des Etats et celles de la majorité des cantons. Il s'agissait de tenir compte de l'évolution démographique et de moderniser le fédéralisme. L'initiative a cependant fait débat et dérangé le sommeil des conservateurs, ce qui est toujours une bonne consolation en cas de défaite. La planche étant épaisse, il faudra continuer à forer, comme disent nos amis suisses allemands ([13.417](#)).

Initiative sur l'or

Je suis intervenu au Parlement contre cette initiative absurde ([13.093](#)).

Mandats institutionnels et associatifs

J'ai poursuivi mes activités principalement comme vice-président du Groupe socialiste aux Chambres fédérales, comme vice-président de l'ATE et comme président de Swissolar. Je suis également membre du Comité de la Swiss Cleantech Association.

Jean Christophe Schwaab

Principaux dossiers traités en commission des affaires juridiques

Droit de la prescription, réparation des dommages subis par les victimes de l'amiante (rapporteur de commission)

Les victimes de l'amiante et leurs proches voient souvent leurs demandes de réparation échouer au tribunal en raison de la prescription. En effet, le délai actuel de dix ans fait qu'au moment où la maladie se déclare, en général après un temps de latence qui peut durer jusqu'à quarante ans, les créances en réparation du dommage et du tort moral sont prescrites. Ceci est assez absurde, car, selon les règles de base du droit, une créance ne peut se prescrire avant d'être née et les créances évoquées précédemment ne peuvent naître avant que la maladie ne se déclare. La Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné la Suisse : cette pratique est une violation du droit à un procès équitable, car les lésés se voient opposer la prescription par le tribunal qui, pour cette raison, n'examine pas leurs demandes.

Le Conseil fédéral a donc proposé de prolonger à trente ans le délai de prescription civile en cas de dommages corporels. Malheureusement, même si c'est un premier progrès, ce nouveau délai risque d'être trop court pour les victimes de l'amiante (en raison du temps de latence) et, comme aucune application rétroactive n'est prévue, les créances prescrites le resteront. Pis, le Conseil national a

refusé toutes les propositions du PS pour corriger ces défauts et n'a accepté de prolonger le délai que jusqu'à vingt ans, montrant qu'il n'avait guère retenu les leçons de la tragédie de l'amiante. Le dossier est actuellement au Conseil des Etats.

Nouvelles normes anti-blanchiment du GAFI

En acceptant de respecter les règles anti-blanchiment du GAFI, la Suisse montrerait que sa place financière a définitivement tourné la page de la fraude fiscale et va désormais se concentrer sur ses vraies compétences, ses vraies qualités, son vrai attrait : des forces de travail irréprochables et professionnelles. Si le Conseil des Etats a accepté ce projet qui facilite notamment l'identification des ayants droits économiques en cas d'actions au porteur et fait des délits fiscaux graves une infraction préalable au blanchiment d'argent, le Conseil national, emmené par le PLR et l'UDC, a tenté jusqu'au bout de soustraire la Suisse à ses obligations internationales, au risque de la voir à nouveau figurer sur une liste noire des pays non coopératifs et de priver nos instituts financiers de l'accès au marché européen. Cet acharnement met en péril la réputation de notre place financière, mais la droite dure n'en a cure. La raison a néanmoins fini par l'emporter et un projet conforme aux règles du GAFI a été accepté en votation finale (sauf par l'UDC) le 12 décembre.

Entretien de l'enfant (rapporteur de commission)

Le projet du Conseil fédéral sur le nouveau droit de l'entretien de l'enfant améliore la situation des enfants dont les parents sont séparés. Tous les enfants auront désormais droit à une contribution d'entretien, même si leurs parents n'étaient pas mariés. En outre, ce droit prime sur les autres contributions du droit de la famille et inclut les dépenses nécessaires à l'éducation de l'enfant qu'assume le parent qui a la garde. Le dossier revient prochainement au National après un passage au Conseil des Etats. Ce dernier a malheureusement refusé une motion acceptée par le Conseil national et concoctée par le PS et le PDC pour harmoniser les prestations d'aide sociale des cantons afin que l'aide sociale puisse aussi inclure les contributions d'entretien pour des enfants dont on n'a pas la garde (« partage du déficit »).

Protection des consommateurs en cas de contrat conclu à distance

Le Parlement a malheureusement vidé de sa substance un projet de la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats qui souhaitait accorder aux consommateurs un droit de révocation pour tous les contrats conclus à distance, y compris par internet. Lors des débats, le Conseil national a restreint le droit de révocation aux seuls contrats conclus par téléphone, montrant qu'il n'a pas du tout pris la mesure de l'explosion du commerce en ligne. Il a aussi introduit bon nombre d'exceptions excluant certains contrats et produits de cette nouvelle réglementation. Malheureusement, le Conseil des Etats a fini par se rallier à ces décisions hostiles aux intérêts des consommateurs, qui resteront mieux protégés lorsqu'ils achètent en ligne auprès d'un vendeur dont le siège est dans l'UE. Ce dossier est surtout un échec terrible pour la FRC, car il a montré la totale inefficacité de sa « charte des consommateurs » : en effet, aucun élu PLR n'a soutenu ses positions au Conseil national, pas même les signataires de ladite charte.

Loi sur la surveillance des télécommunications

La nouvelle loi sur la surveillance des télécommunications (LSCPT ou « BÜPF ») a souvent été accusée (à tort) d'être le prélude à une « surveillance massive des citoyens innocents ». Une lecture attentive du projet de loi montre que tel n'est pas le cas. Cependant, ce projet, qui étend les possibilités d'investigation électronique par les autorités de poursuites pénales, doit être examiné avec attention, afin d'éviter qu'il ne restreigne trop la sphère privée et permette une surveillance inutilement extensive des télécommunications.

Protection des « lanceurs d'alerte » (whistleblowers)

La protection des travailleurs qui dénoncent des irrégularités commises dans leur entreprise est un sujet qui me tient à cœur depuis très longtemps. Malheureusement, le très bureaucratique projet présenté par le Conseil fédéral ne constitue pas un progrès en la matière et n'améliore pas la protection des « whistleblowers ». J'ai donc œuvré en commission pour qu'il soit renvoyé à son

expéditeur afin d'être clarifié, simplifié et, surtout, pour qu'il améliore réellement la protection contre le licenciement. La décision de renvoi doit encore être confirmée par le Conseil.

Interventions parlementaires

Protection des données/politique numérique

Bon nombre de mes interventions parlementaires portent sur la politique numérique, en particulier sur mon combat pour le renforcement de la protection des données : Mort numérique*, « control by design » (contrôle dès la conception)*, renforcement des sanctions en cas de violation de la protection des données, informatique en nuages (« cloud computing »). Cette année, le Conseil fédéral a également répondu à mon postulat sur la monnaie numérique « bitcoin ». Sur ce sujet, ma position a passablement évolué. D'assez sceptique au départ, je suis désormais plutôt favorable aux systèmes de paiements en ligne cryptés de type « bitcoin. » (* Ces deux postulats ont été acceptés le 12 décembre par le Conseil national.)

Protection des travailleurs, en particulier en cas de faillite

Malheureusement, le Conseil national a refusé mon postulat visant à garantir les retraites anticipées versées par un employeur en faillite. La faillite de Swissair a montré que si ces rentes sont versées par l'employeur et non par une institution de prévoyance, les retraités concernés, même s'ils n'ont pas encore l'âge de toucher l'AVS ou leur deuxième pilier, se voient privés de revenus du jour au lendemain, n'ont que peu de chance de recouvrer ces créances et, en raison de leur âge, n'ont souvent plus aucune chance de retrouver un emploi. Mon postulat visait à corriger ce problème, mais le Conseil fédéral et la majorité du Conseil national en ont décidé autrement.

J'ai également déposé une question sur la problématique de la caducité des contrats d'assurance perte de gain en cas de maladie lorsque l'employeur fait faillite. Comme le contrat d'assurance est caduc avec la faillite, ceux-ci perdent la couverture d'assurance et ne peuvent plus s'assurer à titre individuel. S'ils tombent malades, ils perdent tout revenu, car ils ne sont pas aptes au placement. Le Conseil fédéral a accepté d'étudier la question.

Formation professionnelle

Ne faisant pas partie de la commission compétente, j'ai quelque peu délaissé un sujet qui m'a beaucoup occupé par le passé : l'apprentissage. Dans un postulat préparé avec des enseignants d'école professionnelle, j'ai demandé un bilan de l'attestation de formation professionnelle (AFP) dix ans après son entrée en vigueur. Ce postulat a été accepté le 12 décembre.

Défense du service public : TISA

J'ai commencé à m'intéresser de près à l'accord anti-service public TISA (et aux autres accords similaires comme TAFTA, TTIP, CETA, etc.) et ai posé une série de questions au Conseil fédéral sur l'impact que ces accords pourraient avoir sur notre service public, sur nos droits populaires, sur notre système judiciaire, sur nos règles en matière de protection des travailleurs, de l'environnement et de la santé, ainsi que sur le fonctionnement de notre démocratie. Ces accords n'ont jusqu'à présent guère fait de vagues en Suisse, mais ils sont potentiellement si dangereux qu'ils doivent être combattus avec vigueur. Je vais m'y atteler !

Divers

Tutelles/curatelles

C'est en 2014 qu'a sonné le glas de la détestable pratique vaudoise de nommer les curateurs contre leur gré. Suite à mon initiative parlementaire, dont le plénum du Conseil national devrait se saisir en 2015, le canton de Vaud a annoncé qu'il renonçait définitivement à cette pratique ! C'est le couronnement de plusieurs années d'efforts et, surtout, une belle victoire pour tous ceux qui ont eu à subir une curatelle imposée. Certes, cette modification n'entrera en vigueur que dans quelques années, mais les décisions ont été prises et elles sont irréversibles. Supprimer les curatelles imposées vaudoises, ça, c'est fait !

Activités au sein du groupe et du parti

Je suis actif au sein de divers groupes de travail du parti ou du groupe parlementaire, notamment dans celui consacré à la démocratie économique, qui vise à mettre en œuvre le programme du PSS et à redonner plus de pouvoir aux salariés. Je préside aussi le groupe de travail « politique des médias ».

3.2. Conseil des Etats

Géraldine Savary

Je suis membre de la commission des transports et télécommunications, de la commission de la science, éducation et culture, de la commission des affaires juridiques et de la commission de la sécurité militaire. De nombreux dossiers ont ainsi été négociés. Parmi les plus importants :

Commission des transports et télécommunications

Engagement pour les projets d'agglomérations

Le message sur les projets d'agglomérations m'a donné l'occasion de défendre les projets vaudois, entre autres pour la région Lausanne-Morges, Yverdon, le Chablais et le projet de M3 à Lausanne.

Roaming sur les tarifs d'itinérance et protection des consommateurs

Je me suis battue pour que baissent les tarifs prohibitifs d'itinérance dans la téléphonie mobile pour les communications à l'étranger. En outre, j'ai permis que la population suisse puisse mieux se protéger contre les démarchages téléphoniques.

Services publics

Je me suis engagée pour la défense du service public, et par conséquent contre l'initiative marketing prochainement soumise au peuple.

Politique des transports

Je me suis engagée contre le deuxième tube autoroutier au Gothard, pour une politique de transfert de la route au rail pour le trafic marchandises, pour une hausse de la vignette autoroutière et contre l'initiative dite Vache à lait, un braquage de la route sur le rail.

Médias

J'ai contribué à l'adoption de la loi sur la redevance, soumise au peuple en juin prochain.

Commission de la science, de l'éducation et de la recherche

Message culture

En tant que présidente de la commission, j'ai fait passer le message culture 2016-2020 sans que les augmentations prévues soient contestées.

Politique de la formation

Je me suis battue pour une solution acceptable pour les milieux de la formation après le vote du 9 février 2014. J'ai thématiqué en commission et fait des propositions pour la relève au sein des universités, pour des bourses d'études (sans succès hélas) matériellement harmonisées, pour une loi sur la formation continue, pour une meilleure prise en charge par la Confédération de la formation des médecins, pour un apprentissage des langues nationales pendant le cycle primaire, pour l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Commission des affaires juridiques

Droit des sanctions

Je me suis engagée pour que les courtes peines privatives soient réintégrées dans l'arsenal des sanctions.

Loi sur la surveillance des postes et télécommunications

J'ai défendu le projet qui permet de donner des instruments à la chaîne pénale contre le crime organisé et les délits sexuels sur internet.

Initiative sur le démarchage téléphonique

Une meilleure protection a été introduite, même si le commerce sur internet a été sorti malheureusement de la loi.

Droit de la famille

Je me suis engagée pour l'introduction de l'autorité parentale conjointe, la garde alternée et un système plus juste de pensions alimentaires.

Commission de la sécurité militaire

Développement de l'armée

Je me suis engagée pour améliorer le projet de développement de l'armée. Entre autres, améliorer la lutte au sein de l'armée contre le sexisme, l'homophobie ou le racisme. Faire respecter la mission constitutionnelle de promotion de la paix, rendre l'armée plus efficace et plus flexible.

Par ailleurs, j'ai déposé les interventions suivantes :

- Pour un avion de transport destiné aux missions de promotion de la paix
- Les éditeurs menacés par l'open access
- Quelle politique immobilière pour les CFF

Par ailleurs, je suis vice-présidente du Parti socialiste suisse. Je mets tout en œuvre pour que les intérêts du parti soient bien représentés ainsi que ceux des populations que nous défendons et qui ont besoin de nous. Je co-préside le groupe conso au Parlement. Je suis présidente des AOP-IGP, de l'Assuas, de la fondation pour les musiques actuelles (FCMA), vice-présidente de Label suisse, membre du conseil stratégique d'Helvetas, membre du conseil de la Société suisse des auteurs (SUISA).

4. Rapport des délégué-e-s au PS Suisse et au Congrès PSS

Chiara Storari

Assemblées des délégué-e-s

Les délégué-e-s du PSV dans les organes du PSS ont participé en 2014 à 2 assemblées des délégué-e-s.

L'AD du 29 mars 2014 a eu lieu à Malleray-Bévilard. Le PSS y a pris ses recommandations pour les votations du 18 mai et a adopté à l'unanimité moins deux abstentions la résolution : « Ensemble pour une Suisse sociale et ouverte dans une Europe sociale et prospère – c'est le moment ! », proposée par le Comité directeur. Une très large majorité des délégué-e-s a également accepté une proposition modifiée en provenance des Partis cantonaux des Grisons et de Saint-Gall.

L'AD du 25 octobre à Liestal a adopté une double résolution sur les agglomérations intitulée « Ensemble pour les agglomérations dynamiques – 1 » et « Ensemble pour les agglomérations dynamiques – 2 ». Nous avons déposé un amendement, mais il n'a malheureusement pas été accepté. Le parti lance ainsi le projet Agglo pour rassembler les différentes sections et promouvoir l'échange de projets aboutis, avec pour objectif d'y améliorer la qualité de vie et de rendre les agglomérations plus attractives. L'AD a également discuté longuement d'un papier de position détaillant les propositions du PS pour la mise en œuvre de l'article 121a Cst suite à l'acceptation de l'initiative dite « Contre l'immigration de masse » du 9 février 2014. Les délégué-e-s du PSV ont proposé beaucoup d'amendements et un bon nombre d'entre eux ont été acceptés par l'Assemblée. Nous avons notamment réussi à faire modifier l'introduction pour souligner que le PS a combattu l'initiative et que nous demandons depuis longtemps l'application des mesures d'accompagnement et ajouter des mesures de politique sociale et de formation qui renforcent l'emploi et qui soutiennent les familles. Encore plus important, nous avons réussi à faire supprimer la proposition de constituer un « fonds d'intégration » qui aurait dû être financé par une taxe payée par les branches économiques qui emploient de la main d'œuvre

étrangère et qui aurait bénéficié uniquement aux employé-e-s étranger-ères et à leur famille : un tel fonds n'aurait pas été viable et rien ne garantit que les employeurs ne répercutent pas la taxe sur les employées étranger-ères. Le papier amendé a été accepté à une large majorité de l'assemblée. Une dernière résolution a été acceptée par les délégué-e-s, intitulée « Assumons notre responsabilité de la tragédie en Syrie et en Irak ». La résolution présente 6 points demandant des efforts plus importants de la part de la Suisse pour éviter que sa place financière participe au financement des crimes commis au Moyen Orient et pour arrêter la vente d'armements suisses aux pays de la région. La résolution demande également un engagement plus important de la Suisse dans la collaboration internationale en vue de résoudre ces conflits, ainsi que l'augmentation du nombre de réfugié-e-s du conflit syrien accueilli-e-s par notre pays. Enfin, l'AD a défini les recommandations de vote du PSS pour les sujets du 30 novembre 2014.

Congrès du PSS

Le Congrès annuel du PSS a eu lieu le 28 juin 2014 à Winterthour. Il a accepté un papier de position en faveur d'une politique fiscale plus sociale, qui prône un système fiscal plus juste et sans privilèges ou niches fiscales. Le Congrès a également accepté le principe « un chèque pour chaque enfant », qui permet un vrai soutien aux familles et il a chargé le Comité directeur de mener à bien un projet d'initiative allant dans ce sens. Le Congrès a également adopté une résolution du PS Appenzell (AI), exigeant que, dans la révision de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT), les programmes informatiques étatiques de surveillance soient supprimés et que le rallongement des délais d'enregistrement des données soit abandonné. Les délégué-e-s présent-e-s ont réélu la Présidence du PS Suisse et Filippo Rivola a été élu comme membre du Comité directeur. Pour ce qui a trait aux votations fédérales du 28 septembre, le Congrès a apporté son soutien unanime à l'initiative en faveur d'une caisse publique. Enfin, les délégué-e-s ont refusé l'initiative « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration » à la quasi-unanimité.

En plus des délégué-e-s au PS Suisse et des représentant-e-s au Congrès, Stéphane Montangero représente le PS vaudois au comité directeur du PS Suisse.

Le PSV remercie tou-te-s ses délégué-e-s et représentant-e-s des sections pour leur engagement à travers toute la Suisse pour défendre ses positions.

5. Rapport de la JSV

Rémi Petitpierre (trésorier)

En 2014, la JSV a choisi d'agir à l'échelon cantonal et local. L'année 2013 avait été marquée par son engagement dans des thématiques fédérales avec la votation de l'initiative 1:12 ainsi que l'aboutissement de l'initiative populaire fédérale contre la spéculation sur les denrées alimentaires, où la JSV a récolté plus de 3000 signatures. Initiatives, votations, pétitions et prises de position.

La JSV a activement soutenu le PSV dans le cadre de sa récolte de signatures pour l'initiative populaire cantonale « Pour alléger les primes d'assurances maladie ». Présente sur les stands organisés par le PSV et organisant les siens, la JSV a été actrice et a rendu possible l'aboutissement de cette initiative en récoltant pas moins de 1'200 signatures.

Le 11 novembre 2014, la JSV a été auditionnée par la commission des pétitions du Grand Conseil sur sa pétition demandant un financement des partis réglementé, transparent et juste. Lancée en 2013, cette pétition munie de plus de 1'000 signatures est d'autant plus d'actualité et nécessaire que le GRECO a une nouvelle fois pointé du doigt les autorités fédérales sur l'opacité financière des partis politiques.

La JSV a également formé un groupe de travail pour traiter des apprenti-e-s, qui a abouti à la fin de l'année à la rédaction d'un papier de position sur le sujet, revendiquant toute une série de mesures pour la protection de ceux-ci, de l'apprentissage et une mise en avant des entreprises formatrices.

La JSV a en outre défendu les valeurs qu'elle représente lors de chaque votation fédérale et cantonale, en participant aux différents comités de campagne y relatifs, en distribuant des tracts, en

étant présente sur les marchés. La JSV a participé aussi à de nombreuses manifestations comme celle du 18 janvier à Lausanne pour le maintien d'un avortement sûr et remboursable, ou bien à celles après l'acceptation de l'initiative « Contre l'immigration de masse », pour montrer sa divergence d'opinion avec le résultat du 9 février.

Militantisme

Comme chaque année, la JSV a participé aux célébrations du 1er mai et y a tenu un stand.

Le 12 octobre, la JSV, bravant le froid, a organisé une action « coup de poing » afin de manifester son mécontentement vis-à-vis du non-respect de la législation en matière d'accès aux rives du lac. Elle s'est rendue, à bord d'un navire pneumatique, sur des propriétés privées jouxtant les rives du lac et y a planté des pancartes « rives publiques ». Cette action a d'ailleurs été relayée dans l'émission de la RSR la première « vacarme », consacrée à l'engagement des jeunes en politique, diffusée le 30 octobre et ré-écoutable en podcast.

La JSV a également confirmé son aisance dans les nouveaux modes de communication, se montrant réactive sur Twitter, Facebook et sur le web en général. Elle a notamment réussi à faire vaciller le tribun Blocher en créant la plateforme www.helpilne-blocher.org, prenant à la lettre ses propos relatifs au sort des accords Erasmus après le vote du 9 février. La JSV a fait de même avec le site www.superécole.com, site lancé en réaction à l'incitation saugrenue des jeunes UDC de dénoncer les enseignante-s qui pratiqueraient une « propagande de gauche » en classe.

Marquant son engagement contre la surconsommation, la JSV a organisé deux Gratifieria les 16 août et 27 septembre, à Lausanne. Au vu du succès rencontré auprès de la population, ces actions au cours desquelles certains donnent les objets qu'ils n'utilisent plus pendant que d'autres leur donnent une seconde vie, se dérouleront à intervalles réguliers, dans divers lieux, et reprendront une fois les beaux jours revenus.

Interne

A l'automne, forte de son expérience positive de 2011, la JSV a formé un groupe de travail et entamé la préparation de la campagne (thématiques, budget, forme de la liste) pour les élections fédérales de 2015. La JSV espère doubler son score de 2011.

Début avril, nous avons participé au camp des JS romandes qui s'est déroulé dans le Val-de-Travers.

Cette rencontre entre romands a été l'occasion pour nous de participer à des ateliers sur la communication aux médias, de s'entraîner aux débats, de suivre des exposés donnés par des experts extérieurs ou par des membres JS. Les trois jours en commun ont bien évidemment aussi permis des moments festifs qui n'ont fait que resserrer les liens entre les membres de la JSV et des autres JS romandes.

Une grande délégation vaudoise s'est rendue au camp d'été organisé par la JS Suisse à Chandolin (VS), pour y suivre des workshops sur des thèmes relatifs entre autre à l'idéologie socialiste en Suisse. Cette année, des tandems francophones – germanophones ont été créés afin de favoriser les liens entre sections romandes et alémaniques.

Enfin, François Clément, qui aura la lourde tâche de faire au moins aussi bien que son prédécesseur, a remplacé Filippo Rivola au vice-secrétariat de la JSS à Berne.

La JSV compte à l'heure actuelle 91 membres, soit 40 de plus que l'an dernier, la plus grande augmentation jamais enregistrée.

Le présent rapport d'activité a été adopté le 1er décembre 2014 par le bureau de la JSV et a été proposé à l'Assemblée Ordinaire le 6 décembre 2014, qui l'a validé.

6. Organes dirigeants et administration du PSV

6.1. Comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni lors de 21 séances en 2014. Les deux thèmes qui ont marqué principalement l'année furent le projet d'initiative du PSV intitulée « Pour alléger les primes d'assurance-maladie » et la feuille de route fiscale présentée par le Conseil d'Etat.

Renouvellement du comité directeur

Le Congrès ordinaire 2014 a renouvelé les instances du PSV en nommant une nouvelle présidence et de nouveaux membres au comité directeur. La présidence se compose de Stéphane Montangero, président, et de Sandra Feal et Danielle Pasche, vice-présidentes. Le Congrès a en outre désigné pour le Comité directeur : Stéphane Balet (depuis août), Samuel Bendahan, Annelise Cretton, Pierre Dessemontet, Gregory Durand (jusqu'à août), Martin Grandjean, Florence Golaz, Ihsan Kurt, Sébastien Lehmann, Bastien Monney, Oumar Niang, Rebecca Ruiz, Alexandre Rydlo, Katuska Stekel-Diviani, Jean Tschopp, Maria Grazia Velini.

Passage en revue des départements

Comme en 2013, le Comité directeur a profité de la présence de ses Conseillers-ères d'Etat pour passer en revue les Départements en main du PS. Ainsi, Anne-Catherine Lyon, Nuria Gorrite et Pierre-Yves Maillard ont, chacun à leur tour, durant une séance, présenté leur département, les axes de développement, les projets en cours ou à venir. Ces séances furent très riches et importantes, notamment pour les nouveaux membres du Comité directeur, car elles ont permis de mettre à niveau les connaissances.

Votations 2014

La stratégie et l'engagement du PSV dans les différentes campagnes de votation ont été décidés par le Comité directeur. Les engagements financiers les plus importants furent pour la campagne pour la Caisse publique et pour le salaire minimum. Pour cette deuxième campagne, le comité directeur a approuvé la diffusion d'un tout-ménage, permettant ainsi de toucher toute la population.

La Caisse publique fut la grande votation de l'année pour le PSV. Le comité directeur a opté pour une stratégie au sein d'une coalition où étaient mises en avant les associations médicales et paramédicales, le PS étant très présent par le biais de son Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard.

Initiative « Pour alléger les primes d'assurance-maladie »

Le Comité directeur a activement suivi la récolte, a soutenu le secrétariat et a décidé d'engager une stagiaire pour permettre la bonne réalisation de cette récolte. L'initiative a été déposée en juillet 2014 avec plus de 13'000 signatures.

Parallèlement, le Comité directeur a suivi l'évolution de la récolte de signature de l'initiative « Pour le remboursement des soins dentaires » à laquelle le PSV participait.

Dossiers thématiques

Diverses thématiques politiques ont traversé l'année 2014. **La fiscalité** a été très présente avec la présentation de la feuille de route du Conseil d'Etat. Cette feuille de route a été discutée au CD dès sa présentation publique. S'en sont suivies de nombreuses discussions pour définir une position du parti qui prenne en compte les intérêts de toutes et de tous. Le Comité directeur a désigné un groupe de travail pour défricher la matière, puis il a défini une position dans un document qui a été ensuite adopté lors d'un comité cantonal. Le PSV accepte la feuille de route à 5 conditions : aucune modification à la feuille de route telle que présentée par le CE, pas d'autres baisses fiscales, une transparence totale, pas de diminution des prestations ou de hausse de la TVA et enfin aucune perte pour les villes-centres, les communes financièrement fragiles et les centres régionaux.

La question **de la surveillance et de la haute surveillance du Tribunal cantonal** a été discutée au sein du comité directeur. Plusieurs affaires récentes – notamment la non réélection d'un juge cantonal fin 2012 et le drame de Payerne (affaire Claude D.) en mai 2013 – ont suscité des tensions entre autorités politiques et autorités judiciaires et des propositions de réformes de l'Ordre judiciaire vaudois. A la suite de l'avis de droit du Professeur Tanquerel, mandaté par le Canton, un groupe de travail issu de la CAJU s'est formé pour réfléchir sur cette problématique. Ce groupe de travail a fourni un document complet et le CD a validé ces propositions de réforme.

Le Comité directeur a également adopté une position de la commission de sécurité publique sur **les jours amendes**. La question des jours amendes étant d'actualité au Parlement et au Grand Conseil, il était d'important d'avoir une position précise et détaillée sur ce thème afin d'avoir une position concertée aussi bien au niveau national que cantonal.

Le Comité directeur a pris connaissance des propositions de modification de **la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)**, telles que proposées par la COMOPAR. Ces modifications proposaient de renforcer le poids des petites formations politiques, notamment en imposant le quorum non plus pour chaque liste, mais pour chaque apparentement.

En outre, le Comité directeur a décidé de la réorganisation de la **commission égalité**. Il a adopté une feuille de route sur les futures actions de la commission qui ont pour but de lui donner un nouveau souffle et qui lui permettront de rejouer un rôle central dans la recherche de femmes pour les postes clefs au sein du PSV.

Enfin, le Comité directeur auditionné à plusieurs reprises de nombreux candidat-e-s juges pour les élections au **Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral**.

Gestion

Le Comité directeur a tenu une séance au vert le samedi 5 juillet à Bex. Cette séance a permis de bien expliquer le fonctionnement du CD aux nouveaux membres, de présenter les moyens de communications du PSV et surtout de définir les thèmes principaux du PSV pour les prochaines années, notamment pour le prochain cycle électoral.

Pour ce cycle, le Comité directeur a élu une commission électorale et lui a donné le mandat de mettre en œuvre et de réaliser les campagnes des fédérales 2015, des communales 2016 et des cantonales 2017.

Le comité directeur a procédé, tel que voulu par les statuts, à la réélection de toutes les présidences de commission. C'est la première fois que le CD mettait en application cette mesure et elle a permis de trouver de nouvelles forces à la tête de certaines commissions. Concernant les commissions, le comité directeur a confirmé qu'il n'était pas possible d'avoir une co-présidence de commission, jugeant que cette structure compliquait l'organisation et diluait les responsabilités.

Le PSV a pris acte du travail de l'archiviste Vincent Bezençon, engagé en 2013. Les archives ont ensuite été données aux Archives cantonales.

Le PSV a soutenu financièrement la venue de 5 jeunes Tunisien-ne-s membres du Parti Ettakatol, proche du PS. Le secrétariat s'est d'ailleurs chargé pendant une journée de les accompagner et de leur faire découvrir certains éléments de la politique sociale de notre canton, en compagnie le matin d'Oscar Tosato, Municipal lausannois, et l'après-midi en visitant les activités de réinsertion de l'OSEO.

Le comité directeur a également approuvé le soutien au camp romand de la Jeunesse socialiste suisse.

A la suite du retour de son congé maternité, Stéphanie Bassi a recommencé son travail à 50%. Lena Pellegrini, qui l'avait remplacée pendant son congé, est restée au secrétariat administratif et complète l'autre 50%. En outre, le PSV a engagé une stagiaire, Raphaëlle Javet, pour aider le secrétariat pendant la période de récolte de signatures de l'initiative cantonale. Du 14 avril au 15 juillet, elle a soutenu activement les sections, notamment en parcourant le canton pour les assister dans la récolte de signatures.

6.2. Comités cantonaux

Comité cantonal

Jeudi 16 septembre 2014

Salle Jean-Villard Gilles

Maison du Peuple - Lausanne

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et du règlement
2. Mots de bienvenue
3. Election des scrutatrices et scrutateurs
4. Informations et communications
5. Fiscalité – feuille de route du Conseil d'Etat : position du PSV
6. Recommandation de vote du 30 novembre 2014
 - 6.1. Initiative populaire « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) ». *Par Ada Marra, conseillère nationale*

- 6.2. Initiative populaire « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles (ECOPOP) ». *Par Cesla Amarelle, conseillère nationale*
- 6.3. Initiative populaire « Sauvez l'or de la Suisse ». *Par Roger Nordmann, conseiller national*
- 7. Résolutions
- 8. Réponses aux questions des sections
- 9. Divers
- 10. Clôture

6.3. Congrès

Congrès ordinaire

Samedi 22 mars 2014 – Chavannes-près Renens

Ordre du jour

- 1. Adoption de l'ordre du jour et du règlement du Congrès
- 2. Mot de bienvenue des autorités
- 3. Mot de bienvenue de la régionale de l'Ouest lausannois, *Par Germain Schaffner, président de la régionale*
- 4. Election des scrutatrices et scrutateurs
- 5. Informations et communications
- 6. Rapport/discours de Jean-Michel Favez, président sortant
- 7. Elections statutaires
 - 7.1. Election du ou de la président-e du PSV
 - 7.2. Election des vices-président-e-s du PSV
 - 7.3. Election du Comité directeur du PSV
 - 7.4. Election des délégué-e-s du PSV au PS Suisse
 - 7.5. Election des vérificateurs de comptes
- 8. Recommandations de vote du PSV concernant les votations du 18 mai 2014
 - 8.1. Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base (Contre-projet direct à l'initiative populaire "Oui à la médecine de famille"). *Par Josiane Aubert, conseillère nationale*
 - 8.2. Initiative populaire "Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants". *Par Jean Christophe Schwaab, conseiller national*
 - 8.3. Initiative populaire du 23 janvier 2012 "Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimum)". *Par Ada Marra, conseillère nationale*
 - 8.4. Loi fédérale du 23 janvier 2012 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fond Gripen). *Par Eric Voruz, conseiller national*
 - 8.5. Initiative populaire « Sauver Lavaux » et contre-projet. *Par Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'État*
- 9. Rapport de gestion 2013
 - 9.1. Du Comité directeur
 - 9.2. Du Groupe socialiste du Grand Conseil
 - 9.3. Du Groupe des socialistes élu-e-s aux Chambres fédérales
 - 9.4. Des délégué-e-s du PSV dans les organes du PSS
 - 9.5. De la Jeunesse socialiste vaudoise
 - 9.6. Comptes 2013 du PSV
 - 9.7. Rapport des vérificateurs-trices des comptes
- 10. Discours des Conseillers-ères d'Etat
- 11. Présentation de l'OSEO Vaud. *Par Fabrice Ghelfi, président de l'OSEO Vaud*
- 12. Résolutions
- 13. Réponses aux questions des sections
- 14. Divers
- 15. Clôture

Congrès extraordinaire Mercredi 2 juillet 2014 - Lausanne

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et du règlement du Congrès
2. Mots de bienvenue
3. Election des scrutatrices et scrutateurs
4. Informations et communications
5. Recommandations de vote des votations fédérales du 28 septembre 2014
 - 5.1 Initiative populaire du 21 septembre 2011 "Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!"; *Ada Marra, conseillère nationale*
 - 5.2 Initiative populaire du 23 mai 2012 "Pour une caisse publique d'assurance-maladie";
Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'État
6. Résolutions
7. Réponses aux questions des sections
8. Divers
9. Clôture

7. Commissions permanentes

7.1. Administration de la justice (CAJU)

Président : Alex Dépraz

La CAJU a tenu séance les 22 janvier, 23 juin et 10 novembre 2014.

Comme de coutume, une partie importante de l'activité de la CAJU a consisté à étudier divers avant-projets de modifications législatives émanant de la Confédération et du Canton.

La CAJU a ainsi préparé des projets de détermination à l'intention du Comité directeur sur les objets suivants :

Consultations fédérales :

- Réprimer durement la vente de données bancaires ;
- Réforme du droit des sanctions et des jours-amendes (en lien avec la Commission de sécurité)

Consultations cantonales :

- Révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics (en lien avec la Commission économique) ;
- Projet de modification de la loi cantonale sur les marchés publics et de la loi sur la procédure administrative.

En outre, les organes dirigeants du PSV ont sollicité à quelques reprises le président de la CAJU sur diverses problématiques de la politique cantonale ou communale.

Suite au drame de Payerne évoqué dans le rapport de 2013, la question de la surveillance et de la haute surveillance des magistrats a suscité la controverse. La CAJU a préparé à l'attention du Comité directeur un papier de position sur cette question qui contient diverses propositions de réforme pour améliorer la surveillance des magistrats. Adoptées par le Comité directeur, ces propositions ont été transmises à la Conseillère d'Etat en charge du dossier Béatrice Métraux et discutées avec elle. Le Conseil d'Etat devrait faire connaître ses intentions sur ce dossier au début de l'année, si bien que le sujet occupera certainement à nouveau la CAJU en 2015.

Enfin, on rappelle que, conformément aux règles internes du parti, les candidatures aux élections judiciaires sont examinées par une commission *ad hoc* (sous-commission des candidatures aux élections judiciaires, sCAJU) au rapport de laquelle nous renvoyons pour ces questions.

7.2. Sous-commission de la CAJU (sCAJU)

Président : Jean-Yves Schmidhauser

Je rappelle en préambule que la sCAJU, dont l'activité est régie par un règlement datant de 1995 et modifié en 1997 et 2012, est composée des juges ordinaires au Tribunal cantonal vaudois, des juges

fédéraux, du président de la Commission des affaires juridiques et de six autres membres désignés par le Comité directeur, sur préavis de la Commission des affaires juridiques.

La sCAJU a pour mission d'examiner les candidatures déposées en vue de l'élection des juges et des juges-suppléants au Tribunal cantonal vaudois, au poste de Procureur général du Canton de Vaud et aux instances judiciaires fédérales, en particulier l'aptitude des candidats à exercer la charge envisagée, tant du point de vue personnel que professionnel. Elle soumet son préavis au Comité directeur du Parti socialiste vaudois.

En 2014, la sCAJU s'est réunie à plusieurs reprises, pour notamment préavisier sur les candidatures suivantes :

- sur la candidature de Madame Sylvie PETREMAND-BESANCENET, docteur en droit, ancienne juge assesseur au Tribunal cantonal des assurances et également chargée de cours à l'Université de Lausanne, pour un poste de juge suppléant au Tribunal cantonal vaudois ;
- sur la candidature de Madame Muriel EPARD, ancienne juge au Tribunal cantonal vaudois, pour un poste de juge suppléant au Tribunal cantonal vaudois ;
- sur la candidature de Monsieur Bernard ABRECHT, juge au Tribunal cantonal vaudois, pour un poste de juge suppléant au Tribunal fédéral ;
- sur la candidature de Monsieur Jean-Yves SCHMIDHAUSER, avocat, juge suppléant au Tribunal neutre, pour un poste de juge ordinaire au Tribunal neutre.

La sCAJU a préavisé positivement à ces candidatures. Toutes les personnes ont ensuite été élues, ce qui a notamment permis au Parti socialiste vaudois non seulement de maintenir une représentation forte au Tribunal cantonal vaudois, mais également de la renforcer au Tribunal fédéral, par la brillante élection de Bernard ABRECHT au poste de juge suppléant.

7.3. Agricole

Président : Rudolf Strasser

La commission ne s'est pas réunie pendant l'année 2014.

Pour 2015, il sera sans doute utile de discuter de :

- la mise en œuvre de la PA 2014-17 dans l'agriculture suisse et son impact sur l'agriculture et le secteur agro-alimentaire vaudois
- l'application des mesures de promotion de la biodiversité, de la protection des ressources et de la qualité des paysages par les groupements de producteurs dans leurs communes
- la prise de position par rapport aux initiatives populaires fédérales lancées par l'Union suisse des paysans, les Verts, Uniterre, sur l'agriculture et celle des JS Suisse « pas de spéculation sur les biens alimentaires »
- la préservation des terres agricoles et l'application de la loi sur l'aménagement du territoire
- l'avancée spectaculaire de la production et la vente de denrées alimentaires biologiques en Suisse et le progrès timide de la production bio dans le canton de Vaud
- la politique agricole commune et sa mise en œuvre en France voisine

Qui est intéressé, qui va participer ?

7.4. Aménagement du Territoire, Transports et Institutions (CATTI)

Président : Jean-Michel Piguet

Préambule

Fusions de communes (à la peine !), révisions successives de lois fédérales et cantonales sur l'aménagement du territoire, adaptations du Plan directeur cantonal, infrastructures de transports, limitation des résidences secondaires : de nombreux problèmes occupent l'agenda politique. La CATTI s'efforce de remplir au mieux son rôle de soutien et de conseil, dans la défense d'une vision socialiste des enjeux territoriaux et environnementaux.

Fonctionnement

Si la liste de ses membres est longue, la CATTI peut compter sur la participation régulière d'un groupe de 5 à 6 militants fidèles et actifs. Cela permet un bon suivi du travail et une compétence consolidée par la mise en commun de connaissances, de réflexions et d'idées. Ce noyau peut au surplus compter sur les contributions occasionnelles des autres membres, qui sont tenus régulièrement au courant de ses activités par de fréquents courriels.

Le nombre des séances plénières est de 3 à 6 par année. En dehors des séances, les questions se règlent par voie de courriels.

Au cours de l'année 2014, la CATTI a tenu 4 séances, consacrées principalement aux thèmes suivants:

- le 5 mars : prélèvement des plus-values foncières, puis thèmes prioritaires à traiter par la CATTI
- le 14 avril : les « profs » de la CATTI ont tenu une séance de préparation du programme de formation avec Sylvie Krattinger, présidente de la section de Prilly
- le 11 juin : présentation par Nuria Gorrite du projet de RC 177, suivie d'un échange de vues
- le 1er octobre: mise en œuvre de la LAT révisée dans le canton, avec un exposé de Xavier Fischer

En raison d'un grand nombre d'excusés, la séance fixée au 3 décembre a été reportée au 21 janvier 2015.

Consultations

En 2014, la CATTI n'a guère été sollicitée. Elle a donné son avis sur la réponse de la commission logement à la consultation sur le contre-projet à l'initiative populaire cantonale "Stop à la pénurie de logements" et l'EMPL complémentaire à la loi sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPL).

Formation

Suite à une demande de la section PS de Prilly, l'équipe des formateurs de notre commission a été réactivée. Destinées aux conseillers communaux de l'Ouest lausannois, deux sessions ont été organisées les samedis 24 mai et 27 septembre. Les échos reçus ont été très positifs, ce qui pourrait encourager la CATTI à répéter une telle opération, si des sections le souhaitent ...

Principaux dossiers en cours et à suivre

La CATTI a suivi et continuera de suivre à l'avenir l'évolution de plusieurs dossiers importants:

- révision de la LATC et du Plan directeur cantonal
- aménagement du territoire et politique du logement (localisation, mobilisation des terrains à bâtir, etc.)
- projets d'agglomération
- résidences secondaires (LF de mise en œuvre de l'initiative Weber)
- transports publics et autres formes de mobilité
- infrastructures ferroviaires
- métropole lémanique
- fusions de communes
- gouvernance des agglomérations

Toute personne intéressée est la bienvenue à nos séances.

7.5. Electorale (COMELEC)

Coordinateur : Gaëtan Nanchen Rapport : Chiara Storari

Le CD a constitué une commission électorale (COMELEC) qui a été mandatée pour mener la campagne des élections fédérales 2015, communales 2016 et cantonales 2017, élaborer une nouvelle charte graphique, tout en gardant les éléments clés de l'identité graphique du PSV. et développer des actions cantonales.

Lors de la constitution de la COMELEC, le CD a porté une attention particulière à la représentation des régions, de la taille des sections, des générations et du partage femmes-hommes, tout en tenant compte de la disponibilité des camarades. Elle est composée de : Chiara Storari (secrétariat), Dominique Gigon (Lausanne), Gaétan Nanchen (secrétariat), Gregory Durand (Nyon), Julien Rilliet (JSV), Roger Nordmann (nationaux), Roland Rapaz (Lausanne), Raphaëlle Javet (Grandson), Sandra Feal (Oron et environs), Stéphane Montangero (présidence), Valérie Induni (Cossonay).

La première rencontre de la COMELEC a eu lieu le 15 juillet 2014 et la commission s'est réunie 3 fois en 2014.

Engagement d'un graphiste

La COMELEC a élaboré le mandat du graphiste et a entamé la procédure de consultation en vue de son engagement.

Charte graphique

La COMELEC a discuté des grandes lignes d'un renouvellement de la charte graphique du PSV, tout en gardant les éléments clés de l'identité graphique du PSV.

7.6. Culturelle

Présidente : Sarah Neumann

Membres réguliers de la commission

Yves Adam, Claire Attinger, Philippe Clivaz, Denis Corboz, Alexandre Demetriades, Olivier Faller, Yvette Jaggi, Grégoire Junod, Astrid Lavanderos, Anne-Catherine Lyon, Christine Mantke Goumaz, Mariela Muri-Guirales, Sylvie Progin, Josette Quartenoud, Philippe Randin, Myriam Romano, Nathalie Saugy, Gianni Schneider, Jean-Jacques Schilt, Valérie Schwaar, Veronica Tracchia, Annick Vuarnoz, Elisabeth Wermelinger

Fréquence des réunions et thèmes abordés

La commission s'est réunie 2 fois (janvier, avril). La séance prévue en septembre a été annulée pour déficit d'ordre du jour. Une consultation électronique a toutefois eu lieu à cette période quant au renouvellement de la présidence.

L'année a vu l'aboutissement du long processus qui a permis aux lois « culturelles » - la LVCA (Loi sur la vie culturelle et la création artistique) et la LPMI (Loi sur le patrimoine matériel et immatériel) - d'être adoptées par le Grand Conseil. La commission s'est tenue informée des travaux en cours et a débattu des points de discussion encore ouverts.

Elle s'est également consacrée au projet du Pôle Muséal, accueillant dans le cadre de sa séance les députés socialistes nommés dans la commission qui traitait du sujet.

La commission a ensuite traité de la LEM (Loi sur l'Enseignement de la Musique) et des modalités de son application en présence des camarades qui représentent la FEM, Fondation chargée de la mettre en œuvre concrètement. Enfin, elle a échangé sur les différents événements, départs, nominations et projets qui font l'actualité culturelle du canton.

Par consultation électronique, les membres de la commission ont renouvelé leur confiance à la soussignée, qui poursuivra son mandat de présidente pour les deux ans à venir.

7.7. Egalité (ComEg)

Présidente ad interim : Danielle Pasche

L'année 2014 a été une année de réorganisation complète pour la Commission Egalité tant dans son fonctionnement que dans la composition de ses membres afin de retrouver une ligne d'action claire et être opérative pour le prochain cycle électoral.

En effet, dès le printemps 2014, un nouveau groupe s'est constitué. Il s'est réuni à 5 reprises soit un mardi par mois à midi au secrétariat du PSV (voir agenda du PSV) et comptait 12 membres actives à fin décembre 2014. La présidence de la Commission Egalité est temporairement ad interim durant le laps de temps nécessaire pour trouver une camarade motivée à reprendre en main cette commission. En effet, une nouvelle présidente élue à la ComEg offrira une belle dynamique dans le but d'accomplir cette mission, d'atteindre les objectifs et de concrétiser des actions importantes pour notre parti et l'égalité.

Dans un premier temps, le travail de la Commission Egalité a essentiellement porté sur l'établissement d'une feuille de route qui établit quatre objectifs majeurs :

- faciliter le recrutement et l'engagement des femmes au sein du parti,
- créer un réseau de soutien pour les camarades,
- constituer un lieu de partage de bonnes pratiques et de formation,
- développer des propositions pour améliorer l'égalité à l'interne et dans la société

Puis dans un deuxième temps, la Commission Egalité a travaillé sur l'agenda des actions 2015 à mettre en place : nouvelle liste des membres - journée du 8 mars - marrainages - journée du 30 mai - soutien aux nouvelles élues.

De ces séances, il est ressorti qu'un nouvel élan et une nouvelle dynamique étaient en route. La nouvelle Commission Egalité peut compter sur une équipe de camarades motivées qui s'est encore agrandie en début d'année 2015 ... Mais notre Commission accueille toutes celles qui seraient intéressées à participer régulièrement (membre active) ou ponctuellement (membre de soutien).

7.8. Energie et Environnement (CEE)

Président : Alexandre Rydlo

Rétrospectives

La CEE s'est réunie à 4 reprises au Secrétariat du PSV pendant l'année 2014 (mardi 04.02.2014, vendredi 23.05.2014, mardi 09.09.2014 et mardi 04.11.2014). La première séance a servi à définir les thèmes à traiter pendant l'année 2014. Les deuxième et troisième séances ont été consacrées à un état des lieux de la transition énergétique du canton de Vaud vers les énergies renouvelables. La quatrième et dernière séance de l'année a traité de la révision du Plan cantonal de gestion des déchets.

Perspectives

La Commission se réunira au moins 4 fois en 2015 pour traiter des thèmes en lien avec l'actualité énergétique et environnementale. La CEE continuera aussi son rôle de conseillère technique ponctuelle pour les objets relevant des domaines de sa compétence. Elle continuera ainsi d'apporter sa contribution aux travaux d'autres commissions qui touchent de manière directe ou indirecte l'environnement et les questions énergétiques.

7.9. Enseignement, Education et Formation

Président : Denis Corboz

La commission s'est réunie 2 fois fin 2014 et une fois début janvier 2015 pour préparer sa réponse à la consultation sur la nouvelle loi sur l'orientation professionnelle (LOP).

En 2015 la commission va se pencher sur la formation continue en faveur des adultes aînés et nous pourrons échanger et débattre avec Filip Uffer qui a déposé un postulat au Grand Conseil allant dans ce sens.

Tous les membres du PSV sont bien entendu les bienvenus pour participer aux travaux de la commission, il n'est pas besoin d'être lié au monde de l'enseignement.

7.10. Economie, Finances et Fiscalité (COEFF)

Président : Samuel Bendahan

2014 a été une année de calme puis de renouvellement pour la Commission Economie, Finances et Fiscalité (COEFF). En l'absence de consultations cantonales pures pendant l'année, la commission a répondu à une consultation au sujet de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Elle a à cette occasion réaffirmé l'importance de pouvoir utiliser des critères sociaux et écologiques dans les critères d'attribution.

La COEFF a également discuté de la question de l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise en débattant d'une prise de position discutée par une coordination des partis des différentes régions. Elle a insisté sur la nécessité de développer une réflexion sur les thématiques difficiles qui concernent cette région transfrontalière.

La commission a aussi élu une nouvelle présidente, en la personne de Charlotte Gabriel, qui s'emploiera à développer les activités et thématiques de la commission pour la suite.

7.11. Formation (ComForm)

Coordinateur : Gaétan Nanchen

En 2014, la commission formation a organisé deux types d'activités : des formations liées aux thèmes politiques d'actualités pour le PSV et le séminaire d'été.

Concernant les formations liées aux thèmes politiques d'actualités, la commission formation a organisé un module de formation sur l'initiative « Pour alléger les primes d'assurance-maladie ». Ce module de formation a été présenté par Fabrice Ghelfi, qui a expliqué le système de subsides, et par Stéphane Montangero, qui a présenté l'initiative et les arguments sur le terrain.

Un module de formation a également été pensé pour la Caisse publique. Toutefois, il a été décidé de le transformer en soirée publique avec Pierre-Yves Maillard, qui a parcouru le canton durant toute la campagne sur la caisse publique.

Le séminaire d'été a eu lieu à Sainte-Croix le samedi 30 août. Le titre du séminaire était « Une Suisse sans Union européenne » et plusieurs invités étaient présents. Gilles Grin, directeur de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, a tout d'abord donné un éclairage historique des idées qui ont soutenu la création de l'Union Européenne, ainsi que du rôle de la Suisse dans cette construction. Le deuxième intervenant, le camarade Walter Suter, co-président de la section internationale et délégué à la présidence du Parti socialiste européen, a fortement critiqué la politique de désinformation de l'UDC qui vise à mener la population à s'auto-exclure de l'UE, alors que la Suisse en fait partie de facto de par sa situation géographique et ses échanges commerciaux et culturels. Il a soutenu qu'il vaut mieux être inclus dans les processus de décision, plutôt que de se voir imposer par la force des choses des décisions auxquelles nous n'avons pas participé. Le dernier invité, Claudio Micheloni, sénateur de la République Italienne élu dans la circonscription Europe pour le Partito Democratico, a apporté un éclairage de la construction européenne du point de vue de l'Italie. Il souligne le jeu pervers des nations, qui pointent du doigt l'Union comme source de tous les maux, ce qui leur permet de cacher l'énorme retard pris sur les réformes intérieures. Enfin, une table ronde sur les suites du vote du 9 février a été ouverte par Roger Nordmann et Cesla Amarelle, qui nous ont présenté l'état des discussions au sein du Groupe PS aux chambres quant à la stratégie à adopter pour l'application du texte. Toutes les personnes présentes ont été d'accord sur plusieurs points, mais sur un en particulier : les conséquences du vote du 9 février vont être lourdes pour la Suisse.

7.12. Migration (ComMi)

Présidence : Ihsan Kurt

La Commission migration (ComMi) a pour but de réaliser un travail de fond sur l'ensemble de la politique migratoire de la Suisse, qui est un enjeu majeur pour les socialistes. Durant l'année 2014, la ComMi a renforcé les liens avec les associations du domaine de la migration et de l'intégration et a fait

la promotion du PSV auprès des associations migrantes, afin de tisser des liens entre le PSV et ces derniers milieux. Pour ce faire, les membres de la ComMi ont participé de manière active à plusieurs activités, manifestations de solidarité ou prises de position. La commission a aussi renforcé les contacts avec le PS Migrant-e-s et autres sections cantonales du PS, en particulier avec les sections romandes. Concrètement, cette année durant, elle s'est réunie à quatre reprises, chaque fois avec une participation d'environ 8 personnes, membres de différentes sections du PSV.

Trois axes d'activités

La ComMi a réalisé ses activités dans trois axes principaux qui sont :

- la lutte contre le populisme anti-migrant,
- les droits politiques des migrant-e-s,
- la vulnérabilité-cohésion sociale.

Par le fait que plusieurs membres de la ComMi sont en même temps membres du PS Migrant-e-s et que les thèmes traités par ces deux organes sont proches, il a été évident que cette commission soit devenue aussi un « comité cantonal » du PS Migrant-e-s. Quelques membres de la ComMi ont assisté de manière régulière aux séances du PS Migrant-e-s et en ont fait la promotion au niveau cantonal.

Activités

Le 22 janvier 2014 a eu lieu une soirée d'information organisée par la ComSol et ComMi afin de réunir les camarades socialistes européens pour la campagne des élections européennes. Les représentants des associations et partis socialistes italiens, français, portugais, espagnols et allemands ont participé à cette séance. Peter Hug, secrétaire international du PSS, a présenté le projet de la ComMi, à savoir de soutenir les socialistes européens afin de faire un choix «entre l'Europe sociale et celle de l'austérité». Un comité de coordination, composé de Ada Marra (conseillère nationale italo-suisse), Graziella Tredanari (présidente du Partito Democratico, I) et Ihsan Kurt (président de la Commission de migration et d'intégration du PSV) a été créé. La mission de coordination et d'organisation de la campagne européenne lui a été attribuée. Ce comité a participé à l'organisation de la Fête des élections européennes:

- la fête du 5 avril à Berne 2014,
- l'organisation d'un stand d'information durant la manifestation du 1er mai, à la place de l'Europe à Lausanne, et
- le 3 mai à la place de la Palud à Lausanne,
- la soirée de formation avec Cesla Amarelle, conseillère nationale PS, et Sergio Rossi, professeur à l'Université de Fribourg,
- la distribution des flyers/tracts en 5 langues,
- un communiqué de presse.

La promotion du PS-Migrant-e-s

- le 10 mars 2014 : présentation du PS Migrant-e-s au Congrès du Parti socialiste de l'Ouest lausannois à Renens,
- le 22 Mars 2014 : présentation de la campagne des élections européennes au Congrès du PSV à Chavannes,
- le 10 avril 2014 : présentation du PS Migrant-e-s et de la Campagne européenne à l'assemblée générale de la section du PS Prilly,
- distribution de flyers en plusieurs langues concernant les élections européennes et le PS Migrant-e-s,
- 21 novembre 2014 : Conférence-débat au Palais fédéral sur le conflit en Syrie et la situation des minorités.

Lutte contre le populisme de droite

9 Février et ECOPOP : Les membres de la ComMi ont représenté le PSV au sein du Collectif vaudois de soutien aux migrant-e-s. Ce collectif, composé de représentants des partis de gauche (PS, POP, Solidarité, Les Verts), ainsi que de représentants des syndicats, des églises et des associations, s'est

réuni à plusieurs reprises. Il a organisé des soirées thématiques sur la politique migratoire de la Suisse, notamment sur le populisme de droite. Le collectif s'est mobilisé sur le plan cantonal et national lors de différentes manifestations de rue, dont :

- 1er novembre 2014 à Berne,
- 14 novembre 2014, AG du Collectif vaudois de soutien aux migrant-e-s à l'Espace Mosaïque,
- 15 novembre à la place St Laurent à Lausanne,
- 12 novembre 2014, soirée d'information sur les votations du 30 novembre, notamment Ecopop, avec le Centre culturel anatolien,
- 27 novembre, soirée-débat co-organisée avec le POP, Solidarité et le PSV sur le conflit en Syrie.

Le cas du FEEL

Un autre thème qui a préoccupé les membres de la ComMi était la situation du Forum des étrangers de Lausanne (FEEL). En raison de certaines tensions, problèmes de gestion en général et de gestion financière, le Municipalité de Lausanne a décidé sa dissolution, en novembre dernier.

La commission a établi un inventaire des intérêts divergents des membres et des associations sur les plans culturels, financiers etc. Même si c'est une institution lausannoise, il est apparu intéressant de mesurer les motifs profonds de certains dysfonctionnements et de leur impact sur l'image des migrant-e-s dans l'opinion publique. A notre sens, il revient aussi aux autorités politiques de jouer leur rôle de contrôle financier et d'influence positive avant que la situation ne se dégrade.

Vulnérabilité - cohésion sociale

L'intégration est un processus réciproque et concerne chaque individu vivant dans une société. C'est par la lutte contre les inégalités que doit défendre une société, un système démocratique et un Etat de social. La précarité est une réalité socio-économique qui touche les plus vulnérables de notre société. Les ouvriers, les familles monoparentales, les chômeurs et les migrants sont des populations à risque. La lutte contre la précarité peut se faire par des politiques publiques visant un partage démocratique des ressources économiques afin de maintenir la cohésion sociale.

Partant de ce constat, nous avons pris le cas du Point d'eau de Lausanne comme «un indicateur de la pauvreté », afin d'attirer l'attention des villes et des grandes communes du canton sur ce projet.

La visite au Point d'eau Lausanne (PEL) et l'échange avec son directeur François Chéraz furent une expérience intéressante qui ont permis de prendre connaissance de la réalité de la vulnérabilité existante dans notre canton. Des milliers de personnes démunies, des migrant-e-s, des femmes et des hommes seuls, des personnes sans logement, y bénéficient des prestations de santé et d'hygiène. L'objectif de cette visite d'une délégation du PSV, représenté par la ComMi, était de voir dans quelle mesure nous pourrions suggérer au CD du PSV et des sections de réfléchir sur la possibilité d'élargir ou de soutenir ce genre de structure sur le plan cantonal ou dans les agglomérations.

Conclusions

La ComMi s'est réunie 4 fois durant l'année de 2104. Plusieurs personnes se sont inscrites à la commission au courant de l'année et à chaque séance entre 7-8 personnes étaient présentes. Les activités de la ComMi se sont centrées sur les trois axes principaux : lutte contre les initiatives populistes telles que le « 9 Février » et Ecopop, la vulnérabilité et la cohésion sociale et des droits politiques des migrant-e-s, comme l'exemple du PS Migrant-e-s.

Par ces trois axes, nous avons essayé de rendre plus visibles les politiques du PSV auprès des migrant-e-s, d'atteindre les publics concernés, ainsi que de sensibiliser les socialistes vaudois sur les droits civiques des migrant-e-s et sur l'intégration.

Les objectifs de la ComMig sont : tisser des liens avec les milieux associatifs migrants, syndicaux et autres sociétés civiles ; renforcer les liens entre le PSV et les migrants ; accompagner, les candidat-e-s du PSV aux élections fédérales de 2015 et mener la campagne électorale selon le programme électoral du PS.

Pour finir, nous sommes conscients que quelques ambiguïtés se sont présentées au niveau des objectifs stratégiques. En 2015, nous envisageons de clarifier ces ambivalences et de désigner

quelques objectifs, comme la politique d'asile et d'intégration, des droits civiques des étrangers et définir une stratégie de communication pour les élections communales de 2016.

7.13. Santé

Président : Roland Rimaz

La commission santé s'est réunie cinq fois. Elle s'est déterminée sur trois objets : l'avant-projet sur la loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) ; l'avant-projet de rapport du Conseil d'Etat présentant les pistes visant à améliorer la santé bucco-dentaire et la prise en charge des soins dentaires des jeunes habitants du canton de Vaud et l'avant-projet de loi introduisant une clause du besoin des équipements médico-techniques lourds dans le canton de Vaud.

Par ailleurs, la commission a transmis ses observations à propos du papier de position intitulé « l'accès aux soins dans le département de l'Ain : un exemple très concret de la nécessité de mutualiser les équipements dans un bassin de vie ». Ce papier a été produit par la plateforme transfrontalière paritaire des PS de la Haute-Savoie, de l'Ain, de Genève et de Vaud. La plateforme travaille à une vision commune sur quatre thèmes qui sont : la santé, l'économie, les transports et la gouvernance de l'agglomération. A cette occasion, la commission a fait remarquer que la thématique des agglomérations se manifeste dans les zones transfrontalières, dans les zones transcantonales et à l'interne du canton sur des périmètres plus restreints. Et qu'il est nécessaire que la thématique soit développée dans le prochain programme de législature du parti.

Enfin, la commission a défini les thèmes sur lesquels elle souhaite porter son attention. A savoir : la question de la santé au travail et l'état d'avancement des thématiques relatives à la santé définies dans le programme de législature 2012-2017. Pour améliorer son fonctionnement, la commission a décidé de se doter d'une vice-présidence. Cette fonction est assumée par notre camarade P. Clivaz

7.14. Sociale (ComSoc)

Présidente : Amélie Cherbuin

Quatre séances ont été planifiées pour la Comsoc en 2014 mais seulement trois ont pu avoir lieu, l'une d'entre elles ayant dû être annulée faute de participants. Il n'y a pas eu de consultation demandée durant cette période, laissant ainsi la possibilité pour le groupe de partager sur des points d'actualité et de prendre connaissance des sujets en cours de traitement au Grand Conseil qui touchent au domaine social.

Nous avons ainsi pu aborder le fonctionnement des PC Familles. Les changements fréquents de situations familiales ont impliqué de nombreux réajustements de rentes, les calculs se sont accumulés et des retards de remboursement ont été constatés. La commission a pu être rassurée par Madame Véronique Berseth, conseillère personnelle de Pierre-Yves Maillard, qui est venue assister à l'une de nos séances. Un certain nombre de mesures ont pu être prises, notamment par le fait que les décisions ne sont révisées et réadaptées à la hausse ou à la baisse de manière rétroactive qu'au bout de plusieurs mois plutôt qu'à chaque changement de situation, surtout si elles sont mineures. Aujourd'hui ce retard est résorbé et le délai pour avoir un remboursement est de trois semaines à un mois. En outre, un projet de décentralisation de la gestion des dossiers PC-Familles est à l'étude afin d'offrir une plus grande proximité aux bénéficiaires. Il s'agirait de mandater entre quatre à six agences sociales pour l'ensemble du canton qui pourraient effectuer ce mandat. Ainsi, le paiement des frais annexes type frais de garde ou frais médicaux pourraient être remboursés plus rapidement.

Nous avons également pu aborder la question des montants personnels perçus par les personnes placées en établissement. Une personne est placée dans une UAT ne touche pas le même montant que si elle est placée dans un établissement médico-social. Cependant, une étude a pu démontrer qu'il y a bien une différence, mais qu'elle est moins importante qu'on le pensait. La Loi sur les établissements médicaux et la Loi sur les établissements socio-éducatifs divergent un peu ; les uns travaillent avec des infirmières, les autres avec des éducateurs. Il faut alors envisager de rapprocher les deux mondes, tout en proposant une prise en charge différenciée en favorisant la collaboration interdisciplinaire. Pour donner une impulsion à cette interdisciplinarité, la Coordination Interservices des Visites en EMS (CIVEMS) a mis en place une équipe qui va évaluer la qualité de la prise en charge

socio-sanitaire dans les établissements médicaux sociaux du canton de Vaud, tant sur le plan médical que social.

Enfin, lors de la dernière séance, nous avons pu discuter sur le rapport social de la Ville de Lausanne ainsi que du rapport de la Cour des Comptes concernant les mesures d'insertion professionnelle. Ces rapports ont alimenté les débats sur l'application de l'aide sociale qui voit sa légitimité remise en question par l'UDC. Une réflexion plus large devrait nous occuper l'année prochaine afin de se préparer à contrecarrer toutes les attaques dans ce domaine. La Commission sociale accueille volontiers des nouveaux membres.

7.15. Solidarité internationale (ComSol)

Président : Pierre Zwahlen

La commission de solidarité internationale a réuni dès janvier les camarades italiens, portugais, espagnols, français notamment, pour coordonner la campagne romande en faveur des élections au parlement européen. Pour la première fois, notre parti s'engageait de manière visible avec les résident-e-s en Suisse des partis correspondants de l'Union européenne.

L'approbation de l'initiative «contre l'immigration de masse» a élevé encore l'intérêt de cette campagne commune, pour faire entendre nos convictions en faveur de la libre circulation des personnes et d'un destin helvétique intimement lié à celui du continent.

Adopté à Rome début mars, un Manifeste scellait le contenu progressiste unissant les diverses composantes du Parti socialiste européen. Un flyer a été distribué en plusieurs langues, appelant les doubles-nationaux de Suisse comme les migrant-e-s concernés à prendre part aux élections et à élire les partisans d'une Europe sociale.

Le 5 avril, plusieurs d'entre nous se sont rendus à Berne à la fête, lançant la campagne du PSS et des partis frères, en présence de membres du parlement européen. Des stands communs se sont tenus en mai dans les rues de Lausanne. Une soirée d'information a permis de s'interroger sur le rôle des socialistes dans les orientations économiques de l'UE. Notre commission a même pris part à deux reprises dans la capitale vaudoise à des rencontres du Parti démocrate, qui emportait 40% des voix en Italie lors du scrutin européen quelque temps plus tard.

Le résultat des élections au parlement siégeant à Strasbourg et Bruxelles est finalement loin de correspondre à nos attentes, surtout en raison du renforcement des courants nationalistes et d'extrême-droite. Nous continuerons toutefois de suivre solidairement l'action des forces progressistes pour changer l'Europe.

En collaboration avec la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), la commission a publié un dossier dans « Points forts », qui établissait en mai l'état des lieux de l'aide publique au développement. Cinq départements cantonaux et une quarantaine de communes financent désormais des projets d'ONG sur quatre continents, totalisant plus de trois millions de francs par an. Ce montant est trois fois plus grand qu'il y a dix ans. C'est un encouragement à étendre la nécessaire solidarité avec les plus démunis de la planète.

Enfin, la commission a demandé à Valentino Arico de présenter en septembre les constats de la Déclaration de Berne sur le commerce des matières premières. Des multinationales sont installées discrètement en Suisse, gérant des centaines de milliards de chiffres d'affaires. Au bord du Léman en particulier se négocient 50% des transactions du café et 35% du pétrole mondial par exemple. La discussion a souligné une fois encore les privilèges fiscaux dont bénéficient ces géants du négoce mais aussi le manque de régulations et de sanctions à leur égard dans notre pays.

7.16. Sécurité publique

Présidente : Rebecca Ruiz

Membres réguliers de la commission

Alexandre Démétriadès, Michèle Gay-Vallotton, Jean-Marie Goumaz, Grégoire Junod, Dominique Lachat, Lyonel Kaufmann, Michael Rohrer, Roger Saugy, Jean Tschopp, Eric Voruz, Eric Züger, Pierre Zwahlen.

Fréquence des réunions et thèmes abordés

En 2014, la commission s'est réunie à quatre reprises.

Les deux premières séances ont été consacrées à la politique criminelle et pénitentiaire du canton de Vaud. Pour nous pencher sur cette thématique, nous avons fait appel à André Vallotton, pénologue, ancien Chef du SPEN, qui nous a fait une présentation extrêmement complète. Sur la base de cet exposé, la commission a rédigé ensuite un rapport qui a été largement discuté lors d'une deuxième séance. Ce rapport a d'abord été présenté et validé par le CD. Il a ensuite été brièvement présenté et transmis au groupe socialiste du Grand Conseil. Enfin, il a été transmis à Béatrice Métraux, sachant que son Département présentera dans le courant 2015 une feuille de route sur la politique pénitentiaire du canton pour les années à venir. En le transmettant, la commission espère que toutes ou partie de ses revendications seront reprises et intégrées au projet du Département de la sécurité.

Les deux autres séances de l'année ont été consacrées à la réforme policière vaudoise. Il s'agissait d'aborder cette thématique, notamment sous l'angle de son financement et de la police de proximité. A l'issue des deux séances de discussion, la commission a décidé de rédiger un projet de postulat concernant l'évaluation du dispositif sécuritaire vaudois qui sera proposé au groupe du Grand Conseil. Les discussions concernant ce projet de postulat occuperont la première rencontre de l'année 2015 de la commission qui traitera également à cette occasion la question de la collaboration avec les services de sécurité privée qui tend à se développer dans le canton. Il s'agira aussi pour la commission de prendre position sur un postulat déposé par le PLR au Grand Conseil sur ce sujet.

7.17. Logement (ComLog)

Président : Bernard Quartenoud

Séances

Cinq séances ont eu lieu, suivies en moyenne par cinq-six participants.

Préambule

Le logement social qui nous préoccupe comporte de nombreux domaines, notamment les logements pour étudiants, personnes âgées, handicapés etc...mais surtout ceux destinés à la classe moyenne à modeste.

Or, la pénurie de logements à loyers abordables est plus grave que jamais, elle existe depuis plus de dix ans sans que les pouvoirs publics aient assez anticipé ni réagi.

Pour les raisons précitées, notre commission a décidé de traiter en priorité la préservation du parc locatif existant à loyers abordables permettant de sauver au moins plusieurs centaines d'appartements chaque année.

Domaines traités

En priorité, la recherche de solutions susceptibles de réduire la grave pénurie de logements à loyers abordables dans les domaines suivants :

- Préservation du parc locatif existant à loyers abordables
- Gel des transformations des logements existants
- Transformation des locaux commerciaux en logements

Projets de construction d'immeubles à loyers abordables

De nombreux projets, en particulier à Lausanne, devraient détendre le marché, mais seulement dans quatre à cinq ans en général.

Préservation du parc locatif existant à loyers abordables

Sous l'impulsion de votre serviteur, de Jean-Michel Dolivo et Urs Zuppinger, un groupe de travail externe a élaboré des dispositifs permettant de préserver ledit parc locatif.

Une séance tenue le 5 novembre, ouverte à un large milieu d'associations organisée par Jean-Michel Dolivo et Urs Zuppinger, en présence de l'Asloca représentée par Anne Baehler Beck, de plusieurs syndicats, de l'Avivo, la FRC section vaud et du collectif Druey 30.

La réunion visait à élaborer un projet de restriction de la loi précitée et à activer également la SVLM, Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés SA.

Il y a également eu une discussion relative à l'initiative de l'Asloca « Stop à la pénurie de logement » et une réflexion visant à encourager la construction de logements à loyers abordables.

Un groupe de travail s'est réuni le 3 décembre, composé de Jean-Michel Dolivo, Anne Baehler Beck, Urs Zuppinger, Bernard Quartenoud.

Il a été rappelé qu'il fallait conserver les logements existants simples pour la classe modeste, soit :

- Eviter les rénovations inutiles, les fameuses mises au goût du jour.
- La transformation d'anciens appartements conduisant pratiquement au doublement du loyer.

Dans le but de réunir le maximum d'intéressés de tous milieux concernant les logements à loyers abordables, une Assise du logement sous forme d'une table ronde a été fixée au samedi 6 juin à la maison de quartier sous-gare : groupes de travail le matin et table ronde l'après-midi.

Transformation de locaux de bureaux en logements

Conchita Neet et Xavier Fischer se sont rencontrés pour envisager des pistes en ce domaine dans l'Ouest lausannois.

Conchita rencontrera Madame Widmer, responsable du schéma directeur de l'Ouest lausannois pour envisager des solutions dans l'Ouest lausannois.

Aide financière du canton

Budget de l'ordre de 150 millions arrêté par le Conseil d'Etat pourrait être envisagé pour le financement d'études permettant d'obtenir rapidement des logements pour la classe de moyenne à modeste.

Quelques pistes pour 2015 (hors séances)

Logements en friches

Logements provisoires (mobiles home, containers adaptés) etc...

Qualité du logement, normes incitatives

Participation au sein des coopératives

Logements bruts équipés par les coopérateurs

Collaboration avec Genève

Et d'autres...

Fixation des séances du 1^{er} semestre 2015

Les lundis 19 janvier, 9 mars et 11 mai, à 19h30.

8. Conférence des municipaux-ales et syndics-ques socialistes (MunSoc)

Coprésidence: Laurent Ballif et Jean-François Clément

Nous avons pu revenir, en cette année 2014, au rythme de 4 séances annuelles:

- 19 février à Renens (20 présents)
- 21 mai à Lutry (13 présents)
- 10 septembre à Grandson (13 présents)
- 19 novembre à Morges (24 présents)

La fréquentation très variable ne dépend apparemment ni des thèmes choisis, ni des lieux, mais surtout des disponibilités de nos élus. C'est parfois frustrant quand, comme à Grandson, nous abordons un sujet extraordinairement important pour les communes en présence de personnes très qualifiées juste pour une douzaine de MunSoc.

Outre les séances «plénières», les Municipaux des finances ont également eu quelques contacts informels pour traiter d'un grand sujet menaçant pour les finances des villes : l'imposition des entreprises.

19 février – Renens – Invité Xavier Fischer, pour la CATTI.

Après les informations du Secrétariat, les MunSoc ont consacré l'intégralité de la séance à la taxation des plus-values lors des nouveaux PPA. La LAT cantonale a introduit une taxe pour le financement des équipements collectifs, la LAT fédérale une taxe similaire mais pour financer les compensations de perte de valeur lors de la suppression de droits à bâtir.

Xavier Fischer, spécialiste de l'Aménagement du territoire, a présenté un powerpoint très complet faisant l'inventaire de la législation en vigueur (le fichier a été transmis à tous les MunSoc). Le sujet est extrêmement complexe du fait que le canton a été hésitant dans le règlement d'application, offrant plusieurs variantes parfois contradictoires. La question se pose également de savoir si la taxe cantonale sera compatible avec la taxe fédérale.

Comme d'habitude, les échanges d'expériences ont été très fructueux entre les communes, certaines ayant déjà établi leur règlement et d'autres envisageant de le faire. Les questions de pourcentage à prélever, d'équité des droits et de conventions ont fait avancer la connaissance de chacun.

21 mai – Lutry – Invité Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat

Pierre-Yves Maillard a été sollicité pour expliquer les intentions du Conseil d'Etat en matière d'imposition des entreprises. Il brosse un tableau des pressions extérieures pesant sur la Suisse pour supprimer les régimes spéciaux, et les pressions suisses sur le canton pour qu'il contribue à cet assainissement.

Les régimes spéciaux vaudois correspondent à une diminution de 80/90% de l'impôt sur le bénéfice pour certaines entreprises. Eliminer ces régimes et imposer toutes les entreprises au taux normal de 22% signifierait délocalisation pour nombre d'entre elles. Vu la bonne situation des finances vaudoises, il vaut mieux anticiper et proposer une solution raisonnable plutôt que laisser la Droite nous imposer son remède.

L'effort fiscal est évalué à 450 millions, dont la Confédération pourrait payer une partie, mais il en resterait toujours 200 à absorber par les entités cantonales (1/3 communes, 2/3 canton). La grande négociation sera avec les communes, qui seront toutes touchées, soit directement si elles ont des entreprises, soit indirectement par la péréquation.

Le CE prévoit des compensations pour les communes sous forme d'augmentations de subventions (alloc. familiales, petite enfance), mais la feuille de route n'est pas terminée.

La séance se termine avec un échange sur les résultats des comptes 2013, qui sont pour la plupart des communes une surprise agréable.

10 septembre – Grandson – Invité Xavier Fischer, pour la CATTI.

Les MunSoc ont à nouveau convié Xavier Fischer pour un autre thème capital pour les communes, qui vient compléter la rencontre du 19 février à Renens. Il s'agit de la mise en œuvre de la nouvelle LAT, qui impose des compensations pour toute nouvelle zone à bâtir. Les communes ont mis du temps à

comprendre l'impact de cette modification, d'autant plus que le canton a adopté une stratégie optimiste qui semble contredite par la volonté de la Confédération.

Plusieurs communes se trouvent aujourd'hui avec des projets essentiels (écoles, hôpitaux, aménagements collectifs) qui sont bloqués parce que la Confédération exige une compensation immédiate. Durant la période transitoire de 5 ans, aucun m² supplémentaire de terrain à bâtir ne sera autorisé, tout doit être compensé. Comme la plupart des communes n'ont pas sur leur territoire des espaces à dézoner, il est indispensable de mettre en place un système de compensation à l'échelon régional, voire cantonal.

Actuellement, le canton tente d'obtenir la possibilité d'assurer une compensation au terme des 5 ans, mais cette position de la Conseillère d'Etat semble vouée à l'échec. On commence à voir apparaître des négociations entre privés, des promoteurs tentant d'acheter des droits à bâtir à des propriétaires n'ayant pas de projet à réaliser. Le canton lui-même pourrait avoir des difficultés à mettre en œuvre ses propres politiques publiques, notamment en matière de pôles de développement et de réseau de transport.

Le PDCn devra être adapté très rapidement, et il semble que le canton ait l'intention d'aller très vite (validation par la Confédération d'ici 2017). En même temps, la LATC sera modifiée pour introduire la taxe sur la plus-value pour compensation des dézonages.

Il est extrêmement regrettable que si peu de communes aient été représentées à cette séance, alors que toutes sont confrontées à cette situation kafkaïenne.

19 novembre – Morges – Invités Grégoire Junod et Denis Décosterd.

Lors de la séance de Grandson, l'abondance de la matière avait empêché d'aborder le second thème: les zones d'exclusion et la politique d'ordre public dans les villes. Ce sujet a été déplacé à la séance de Morges, et Grégoire Junod a été prié de venir expliquer la stratégie mise en place à Lausanne.

Il est vrai que la situation de la capitale vaudoise est particulière, avec près de 30'000 noctambules venant de tout le canton pour les nuits de fin de semaine. La ville a augmenté ses effectifs policiers de 15% en 5 ans, des actions ciblées ont visé le deal de rue et des interdictions de périmètre ont été introduites. C'est par voie réglementaire que les clubs se sont vus imposer des concepts de sécurité stricts et les horaires de vente d'alcool à l'emporter ont été limités à 20h vendredi et samedi.

Le bilan intermédiaire de toutes ces mesures est clairement positif (moins de bagarres, climat pacifié, deal disparu en journée). Les démarches doivent être poursuivies, notamment pour améliorer la collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale.

Denis Décosterd a été invité pour venir présenter non pas seulement la réforme de l'imposition des entreprises, mais surtout son impact sur l'ensemble des communes par le biais de la péréquation. L'abaissement envisagé à 13,8% de l'impôt sur le bénéfice équivaldrait à une perte de recettes fiscales pour le canton de 390 millions et pour les communes de 116 millions. Sur le plan communal, chaque cas sera spécifique en ce qui concerne l'effet direct. Par contre, toutes les communes seront touchées par l'effet péréquatif, celles qui n'ont pas d'entreprises mais qui conservent des recettes fiscales élevées risquent d'être lourdement touchées.

Plusieurs pistes sont évoquées pour compenser la perte des communes, certaines étant défendues également par l'UCV. Cependant, il est important que la redistribution ne se fasse pas sur l'ensemble des communes, mais que, dans un premier temps en tout cas, elle compense la perte des communes directement touchées.

II. Portrait 2014

9. Membres et mandataires

9.1. Membres et sympathisant-e-s

Au 31 décembre 2014, le fichier du PSV compte 1967 membres et 1201 sympathisant-e-s, contre 2126 membres et 1178 sympathisant-e-s en 2013.

9.2. Sections

A fin décembre 2014, le PSV comptait officiellement 44 sections locales.

Section	Président-e	Section	Président-e
AIGLE	Jeanne GIRARDIN	LUCENS	Isabelle GAILLARD
AUBONNE	Jean GUIGNARD	LUTRY	Alain AMY
AVENCHES	André MAEDER	MONTREUX	Irina GOTE
BEX	Annelise CRETTON	MORGES	Anne-Catherine AUBERT
BOURG-EN-LAVAUUX	Jean Christophe SCHWAAB		Bastien MONNEY
BUSSIGNY	Laurée SALAMIN MICHEL	MOUDON	Michèle PIDOUX-JORAND
CHAVANNES	Thierno BALDÉ	NYON	Alexandre DEMETRIADES
CHAVORNAY	Hervé DE NICOLA	OLLON	Pascal JOURDAIN
CHESEAUX	François BLANC	ORBE	Didier ZUMBACH
CORCELLES	Pierre-Alain REBEAUD	ORON	Romain RICHARD
COSSONAY	Valérie INDUNI	PAYERNE	Djordje NEY
COURONNE MOR- GIENNE	Nicole JUFER	PAYS D'ENHAUT	Myriam TINOUCH-STUCKI
CRISSIER	Alessandra WUTHOLEN		Raymond VUADENS (depuis juin)
	Sonya BUTERA	PRILLY	Sylvie KRATTINGER
	Sophie RODARI	PULLY	Gérard MIELI
	Chiara STORARI	RENENS	Patricia ZURCHER
ECUBLENS	Germain SCHAFFNER	ROCHE	Jean-Claude GUILLEMIN
EPALINGES	Marco CAFFARO	ROLLE	Pierre BRECHON
GLAND	Florence GOLAZ	STE-CROIX	Pierre-Alain GERBER
	Michael ROHRER	VALLORBE	Hervé FORETAY
GRANDSON	Laetitia JACCARD	VEVEY	Pierre BUTTY
GROS-DE-VAUD	Sébastien LEHMANN	VILLENEUVE	Dominique PYTHOUD
LA TOUR-DE-PEILZ	Sylvie CONOD	YVERDON-LES-BAINS	Pierre DESSEMONTET
LA VALLEE	Sébastien CALA	YVONAND	Anne-Sylvie DUBEY
LAUSANNE	Benoît GAILLARD		
LEYSIN	(vacant)		

9.3. Régionales

Le PSV compte 10 régionales dont l'étendue correspond aux nouveaux arrondissements électoraux. Les sous-arrondissements forment une seule régionale.

Régionale	Président-e	Sous-arrondissement
District d'Aigle	Annelise CRETTON	
District Riviera - Pays d'En-haut	Pierre-Alain DUPONT	
District de Lausanne	Mazyar YOSEFI	Couronne lausannoise
	Benoît GAILLARD	Lausanne
District de Lavaux - Oron	Markus PICHLER	
District du Jura - Nord vaudois	Denis-Olivier MAILLEFER	
District du Gros-de-Vaud	Sébastien LEHMANN	
District de l'Ouest lausannois	Germain SCHAFFNER	
District de Morges	François GATABIN	
District de Nyon	Yves FROIDEVAUX	
District de la Broye	André MAEDER	

9.4. Conseiller et Conseillère d'Etat

Nos représentant-e-s au Conseil d'Etat sont en 2014:

Anne-Catherine LYON	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)
Pierre-Yves MAILLARD	Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS)
Nuria GORRITE	Département des Infrastructures et des Ressources Humaines (DIRH)

9.5. Représentant-e-s aux Chambres Fédérales

Conseil des Etats

Géraldine SAVARY

Conseil national

Cesla AMARELLE	Rebecca RUIZ (depuis le 01.06.2014)
Josiane AUBERT (jusqu'au 31.05.2014)	Jean Christophe SCHWAAB
Ada MARRA	Eric VORUZ
Roger NORDMANN	

9.6. Député-e-s au Grand Conseil Vaudois

Au 31 décembre 2014, le PSV compte 41 député-e-s. Le groupe est présidé par Nicolas ROCHAT.

Prénom Nom	Commune	Prénom Nom	Commune
Catherine AELLEN-BÉGUIN	Aubonne	Pascale MANZINI	Ecublens
Stéphanie APOTHÉLOZ	Lausanne	Nicolas MATTENBERGER	La Tour-de-Peilz
Claire ATTINGER	Lausanne	Roxanne MEYER-KELLER	Avenches
Mireille AUBERT	Bussigny	Stéphane MONTANGERO	Lausanne
Laurent BALLIF	Vevey	Delphine PROBST	Gros-de-Vaud
Samuel BENDAHAN	Lausanne	Philippe RANDIN	Château-d'Oex
Sonya BUTERA	Crissier	Michel RENAUD	Ollon
Amélie CHERBUIN	Nyon	Nicolas ROCHAT	Vallée de Joux
Brigitte CROTTAZ	Epalinges	Myriam ROMANO-MALAGRIFA	Renens
Alexandre DEMETRIADES	Nyon	Rebecca RUIZ (jusqu'à juin)	Lausanne
Aline DUPONTET	Morges	Alexandre RYDLO	Chavannes
Ginette DUVOISIN	Grandson	Valérie SCHWAAR	Lausanne
Julien EGGENBERGER (dès juin)	Lausanne	Claude SCHWAB	La Tour-de-Peilz
Jean-Michel FAVEZ (jusqu'à juillet)	Gland	Oscar TOSATO	Lausanne
Fabienne FREYMOND CANTONE	Nyon	Daniel TROLLIET	Avenches
Hugues GANDER	Ste-Croix	Jean TSCHOPP	Lausanne
Valérie INDUNI	Cossonay	Filip UFFER	Lausanne
Jessica JACCOUD (dès juillet)	Nyon	Annick VUARNOZ	Vevey
Olivier KERNEN	Yverdon	Monique WEBER-JOBÉ	Lutry
Patricia Dominique LACHAT	Villeneuve	Jean-Robert YERSIN	Gros-de-Vaud
Denis-Olivier MAILLEFER	Orbe et Environs	Eric ZÜGER	Morges

9.7. Syndics et Municipaux

Le PSV compte 81 municipales et municipaux dont 12 syndiques et syndics.

Commune	Prénom Nom	Commune	Prénom Nom
Syndiques et syndics en gras			
Aigle	Daniel GIRARDIN	Bex	Christophe SIMEON
Arzier	Danielle PASCHE	Bex	Eliane DESARZENS
Aubonne	Gisèle BURNET	Bussigny-Lausanne	Jean-Claude GLARDON
Avenches	Jean-Louis SCHERZ	Château-d'Oex	Eric FATIO
Avenches	Roxanne MEYER KELLER	Chavannes-Renens	André GORGERAT
Avenches	Daniel TROLLIET	Chavannes-Renens	Jean-Pierre ROCHAT
Baulmes	Cendrine CACHEMAILLE	Chavornay	Claude LEBET
Bex	Pierre DUBOIS	Chavornay	Jovanka FAVRE
Bex	Olivier PICHARD	Cheseaux-Lausanne	Michèle GAY VALLOTTON

Corcelles-Payerne	Pierre-Alain REBEAUD	Ollon VD	Jean-Luc CHOLLET
Corseaux	Yves RABOUD	Ollon VD	Lyne PERRET
Cossonay	Valérie INDUNI	Orbe	Henri GERMOND
Echallens	Werner BLUM	Orbe	Jacques-André MAYOR
Echallens	Jean-Luc GRILLON	Penthalaz	Pierre-André ISCHI
Ecublens VD	Pascale MANZINI	Penthalaz	Pieric FREIBURGHaus
Epalinges	Pierre JOLLIET	Prilly	Anne Bourquin BÜCHI
Epalinges	Bernard KRATTINGER	Prilly	Michel PELLEGRINELLI
Gland	Michael ROHRER	Pully	Marc ZOLLIKER
Grandson	Pascale FISCHER	Renens VD	Jean-François CLÉMENT-ZEHNDER
Grandson	Christine LEU	Renens VD	Myriam ROMANO-MALAGRIFA
Granges-Marnand	Patrick GANDER	Rolle	Cédric ECHENARD
La Sarraz	Jean-François MEYLAN	Rolle	Jean-Noël GOËL
La Tour-de-Peilz	Taraneh AMINIAN-SAGHATI	Rolle	Denys JAQUET
La Tour-de-Peilz	Lyonel KAUFMANN	Ste-Croix	Cédric ROTEN
Lausanne	Florence GERMOND	Ste-Croix	Franklin THEVENAZ
Lausanne	Grégoire JUNOD	St-Légier-Chiésaz	Claude SCHWAB
Lausanne	Oscar TOSATO	Vallorbe	Hervé FORETAY
Le Brassus	Olivier BAUDAT	Vallorbe	Sylviane THARIN
Le Brassus	Christian VULLIOUD	Vevey	Laurent BALLIF
Leysin	Martine RUCHET	Vevey	Marcel MARTIN
Lucens	Etienne BERGER	Vevey	Annick VUARNOZ
Lucens	Sylvain SCHUPBACH	Thévenon	GINETTE DUVOISIN
Lutry	Claire GLAUSER	Villeneuve VD	Patricia Dominique LACHAT
Montreux	Jacqueline PELLET	Villeneuve VD	Annik MORIER-GENOUD
Montreux	Alain FEISSELI	Yverdon-les-Bains	Jean-Claude RUCHET
Morges	Vincent JAQUES	Yverdon-les-Bains	Nathalie SAUGY
Morges	Yves PACCAUD	Yverdon-les-Bains	Daniel VON SIEBENTHAL (jusqu'à déc. 2014)
Morges	Eric ZÜGER	Yvonand	Anne-Sophie BETSCHART
Moudon	Lucas CONTOMANOLIS	Yvonand	Romano DELLA PIAZZA
Nyon	Fabienne FREYMOND CANTONE	Yvonand	Yann ROD
Nyon	Stéphanie SCHMUTZ		

9.8. Magistrat-e-s judiciaires et préfet-e-s

Juges élu-e-s par l'Assemblée fédérale

Tribunal Fédéral

Juge fédéral	Jean FONJALLAZ
Suppléant	Bernard ABRECHT (depuis octobre)

Tribunal administratif fédéral

Juge administratif fédéral	Pascal MOLLARD
----------------------------	----------------

Juges élu-e-s par le Grand Conseil

Tribunal Cantonal

Juges	Bernard ABRECHT, Natacha BERBERAT, Yasmina BENDANI, Dina CHARIF FELLER, Aleksandra FAVROD, Jacques GIROUD, Christophe MAILLARD, Xavier MICHELLOD, Jean-François NEU, Guillaume PERROT, Robert ZIMMERMANN, Fabienne BYRDE
Suppléants	Marlène KISTLER VIANIN (jusqu'en juin), Christine MAGNIN (jusqu'en juin), Etienne POLTIER, Muriel EPARD (depuis juin), Sylvie PETREMAND (depuis juin).

Tribunal neutre

Juge	Pierre MOOR (jusqu'à novembre), Jean-Yves SCHMIDHAUSER (depuis novembre)
Suppléant	Jean-Yves SCHMIDHAUSER (jusqu'à novembre)

Préfet-e-s

En 2014, notre parti compte un préfet	
Jean-Pierre DÉRIAZ	District de Nyon

10. Direction et Gestion

10.1. Comité directeur

Le Comité directeur se composait comme suit à fin 2014:

Membres élus par le Congrès

Stéphane MONTANGERO (Président)	Lausanne	Martin GRANDJEAN Florence GOLAZ	Lausanne Gland
Sandra FEAL (vice-présidente)	Oron	Ihsan KURT Sébastien LEHMANN	Prilly Gros-de-Vaud
Danielle PASCHE (Vice-présidente)	Nyon	Bastien MONNEY Oumar NIANG	Morges Renens
Stéphane BALET (dès août)	Yverdon-les-Bains	Rebecca RUIZ	Lausanne
Samuel BENDAHAN	Lausanne	Alexandre RYDLO	Chavannes
Annelise CRETTON	Bex	Katiuska STEKEL-DIVIANI	Pully
Pierre DESSEMONTET	Yverdon-les-Bains	Jean TSCHOPP	Lausanne
Gregory DURAND (jusqu'à août)	Nyon	Maria Grazia VELINI	Morges

Membres de droit

Bernard ABRECHT	Ordre judiciaire
Aleksandra FAVROD	Ordre judiciaire
Gaétan NANCHEN	Secrétaire général
Valérie INDUNI	Groupe socialiste au Grand Conseil
Nuria GORRITE	Conseillère d'Etat
Anne-Catherine LYON	Conseillère d'Etat
Pierre-Yves MAILLARD	Conseiller d'Etat
Julien RILLIET	Jeunesse socialiste vaudoise
Nicolas ROCHAT	Groupe socialiste au Grand Conseil
Eric VORUZ	Député aux Chambres fédérales

Membres invité-e-s (en plus des secrétaires du PSV)

Véronique BERTHET	Conseillère personnelle de Pierre-Yves Maillard
Benoît GAILLARD	Conseiller personnel de Nuria Gorrite
Olivier GFELLER	Conseiller personnel d'Anne-Catherine Lyon

10.2. Secrétariat

Secrétaire général: Gaétan Nanchen

Le secrétariat cantonal est composé en 2014 comme suit:

Gaétan Nanchen, secrétaire général et collaborateur du groupe socialiste au Grand Conseil – 90%

Chiara Storari, responsable des campagnes et des publications (journal et web) – 80%

Stéphanie Bassi pour le secrétariat administratif – 50% et pour les finances du groupe – 5%.

Lena Pellegrini, pour le secrétariat administratif – 50%

Pour appuyer le secrétariat dans l'initiative « Alléger les primes d'assurance maladie » plusieurs bénévoles ont consacré passablement de temps à la mise sous pli, au comptage et vérification des signatures, et pour le site internet; nous tenons donc à remercier ici les personnes cités ci-dessous ainsi que les personnes qui ont effectué ce travail pour leur section ou leur régionale :

Bénévoles : Nicolas Borboën pour le site internet

Pour l'initiative : Pierre Aguet, Mireille Aubert, Christiane Bolanz, Eric Bornand, Yvette Coendoz, Karina Castillo, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Madeleine Favey, Eva Gloor, Françoise Javet, André Marendaz, Ada Marra, Jeanne-Marie Perrin, Maryse Perret, Elisabeth Tillmanns, Claude Weber

III. Relations et communications

11. Recommandations de vote

Dimanche 9 février 2014

- | | |
|---|-----|
| 1. Arrêté fédéral sur le règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire | Oui |
| 2. Initiative populaire «Financer l'avortement est une affaire privée» | Non |
| 3. Initiative populaire «Contre l'immigration de masse» | Non |

Dimanche 18 mai 2014

- | | |
|---|-----|
| 1. Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base (Contre-projet direct à l'initiative populaire "Oui à la médecine de famille"). | Oui |
| 2. Initiative populaire "Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants" | Non |
| 3. Initiative populaire "Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimum)". | Oui |
| 4. Loi fédérale sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fond Gripen) | Non |
| 5. Initiative populaire "Sauver Lavaux" | Non |
| 6. Contre-projet du Grand Conseil sur le plan de protection de Lavaux | Oui |

Dimanche 28 septembre 2014

- | | |
|---|-----|
| 1. Initiative populaire "Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration " | Non |
| 2. Initiative populaire "Pour une caisse publique d'assurance-maladie " | Oui |

Dimanche 30 novembre 2014

- | | |
|--|-----|
| 1. Initiative populaire "Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)" | Oui |
| 2. Initiative populaire "Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles" | Non |
| 3. Initiative populaire " Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or)" | Non |

12. Consultations cantonales

- Contre-projet à l'initiative populaire cantonale "Stop à la pénurie de logements" et l'EMPL complémentaire à la loi sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPL)
- Avant-projet de rapport du Conseil d'Etat présentant les pistes visant à améliorer la santé bucco-dentaire et la prise en charge des soins dentaires des jeunes habitants du canton de Vaud
- EMPD ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur la modification de l'art. 93 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (Cst-VD) et EMPL modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et EMPL modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (LGC)
- Consultation sur la « révision du Plan cantonal de gestion des déchets »
- Consultation sur le projet d'Exposé des motifs et Avant-projet de loi introduisant une clause du besoin des équipements médico-techniques lourds dans le canton de Vaud.

13. Consultations fédérales

- 1.450 Initiative parlementaire (Commission de l'économie et des redevances du Conseil national CER-N) « Réprimer durement la vente de données bancaires »
- Avant-projet loi sur les produits du tabac (LPTab): procédure de consultation
- Consultation sur la « Modification de l'Accord intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP) »

14. Médias

14.1. Communiqués de presse

Le PSV a publié 33 communiqués de presse en 2014 :

Janvier

- 16 janvier 2014 Améliorations bienvenues de la lutte contre la sous-enchère salariale
31 janvier 2014 Présidence de la COFIN : la politique des petits copains continue...

Février

- 5 février 2014 LADB : est-il permis de louer sa patente ?
9 février 2014 Votations fédérales : deux pas en avant et un affligeant retour en arrière d'une majorité qui ne ressemble pas aux Vaudois-es
13 février 2014 Le PSV, au cœur des préoccupations des Vaudois-es !
19 février 2014 Le PSV affirme sa très grande inquiétude sur la participation de la Suisse aux programmes Erasmus + et Horizon 2020 et interpelle le CE

Mars

- 7 mars 2014 Le PSV lance une initiative populaire pour alléger les primes d'assurance-maladie
11 mars 2014 Journée des femmes : le PSV dépose un bouquet d'interventions pour défendre l'égalité
25 mars 2014 Le Congrès du PSV élit Stéphane Montangero à la présidence du parti
26 mars 2014 La 3e révision du plan directeur cantonal dénaturée par la droite

Avril

- 2 avril 2014 Conseil national : passage de témoin entre Josiane Aubert et Rebecca Ruiz
7 avril 2014 Les comptes 2013 démontrent la bonne gestion de la majorité de gauche au Conseil d'Etat
30 avril 2014 Rives du lac : les communes, avec la complicité du Conseil d'Etat, jouent à hâte-toi très très très lentement

Mai

- 1 mai 2014 Elections européennes : les partis socialistes présents dans le canton de Vaud se mobilisent. Pour une Europe autrement !
14 mai 2014 Nouvelles propositions du PSV en faveur des familles
19 mai 2014 Lavaux: les Vaudoises et les Vaudois plébiscitent le contre-projet du Conseil d'Etat

Juin

- 3 juin 2014 Lutter contre la pénurie de logements
26 juin 2014 Respecter les droits fondamentaux - déductibilité des sanctions encourues par les banques

Juillet

- 1 juillet 2014 BVA : quelles conditions pour le maintien de combien d'emplois ?
4 juillet 2014 Le PSV unanime pour la caisse publique !
7 juillet 2014 Le Canton de Vaud abandonne enfin les curatelles imposées !
23 juillet 2014 13'432 signatures pour alléger les primes d'assurance-maladie !

Août

- 25 août 2014 Mieux respecter la volonté des électeurs/trices
25 août 2014 La BCV doit respecter les droits de ses employé-e-s

Septembre

- 17 septembre 2014 La réforme de la fiscalité des entreprises doit profiter à toutes et à tous
25 septembre 2014 Un budget équilibré et des investissements nécessaires
29 septembre 2014 Les Vaudois-es veulent une réforme du système de santé

Octobre

- 28 octobre 2014 La Poste poursuit son démantèlement inacceptable

Novembre

- 11 novembre 2014 RC 177 et Côtes de la Bourdonnette – Le canton de Vaud construit son avenir
12 novembre 2014 Évaluation par la Cour des comptes des MIP : un suivi des objectifs est nécessaire
18 novembre 2014 Alexion : un départ et des méthodes scandaleuses

Décembre

- 1 décembre 2014 Ecopop fait un flop!
9 décembre 2014 Un budget sans fausse note pour la majorité de gauche

14.2. Conférences de presse

7 mars 2014

Lancement de l'initiative populaire « Pour alléger les primes d'assurance-maladie »
Au secrétariat du PSV
Jean-Michel Favez, président du PSV
Géraldine Savary, conseillère aux Etats
Stéphane Montangero, vice-président du PSV

15. Journaux et autres publications

15.1. Points Forts socialistes

Le Points Forts est paru 9 fois durant l'année 2014.

Janvier 2014 - Points Forts n° 67

Sommaire:

- Edito : Les copains d'abord – Jean-Michel Favez
Point VD : Une meilleure protection pour Lavaux- Monique Weber-Jobé
Point VD : LADB: des mesures contre les excès- Rebecca Ruiz
Point VD : Remboursement des primes : où on est-on ? – Pierre-Yves Maillard
Point international : Procès d'avocat-e-s en Turquie : défendre la Défense ! – Nicolas RoCHAT F.
Point CH : Bilan de vice-présidence – Géraldine Savary
Point CH : Le Conseil de l'Europe, pourquoi faire ? – Eric Voruz
Point commun : Section d'Yverdon-les-Bains : 125 ans, déjà !!! – Pierre Dessemontet
Point d'exclamation : Si les riches payaient les impôts... – Pierre Aguet

Février – mars 2014 - Points Forts n° 68

Sommaire:

Edito : En avant toute ! – Jean-Michel Favez

Point VD : Va innover dans ton coin ! – Sonya Butera

Point VD : Plan directeur cantonal: députés ou élus locaux ? – Valérie Schwaar

Point commun : Section d'Avenches: Pas aussi âgée que la Ville romaine !! – A. Maeder/J-L. Scherz

Point d'exclamation : Intégration? Vous avez dit intégration ? – Sandra Feal

Avril 2014 - Points Forts n° 69

Sommaire:

Edito : Le cap est clair: progresser – Stéphane Montangero

Point VD: Un quartier pour la culture vaudoise – Annick Vuarnoz

Point VD: Journée internationale de la Femme – Valérie Induni

POINT D'ORGUE : Un Salaire Digne pour tou-te-s – Ada Marra

POINT D'ORGUE : Un fantôme à 3 milliards ? C'est cher payé!! – Eric Voruz

POINT D'ORGUE : Oui à la médecine de famille – Josiane Aubert

POINT D'ORGUE : Protéger les enfants sans menacer les droits fondamentaux – J. C.Schwaab

POINT D'ORGUE : Non à l'initiative de trop, oui à un contre-projet équilibré – J. C. Schwaab

Point international : Changeons l'Europe – Pierre Zwahlen

Point d'exclamation: Redonner du goût au gâteau scolaire – Jacques Daniélou

Mai 2014 - Points Forts n° 70

Sommaire:

Edito : le prix de la dignité humaine – Sandra Feal

Point CH : Un parcours, des points d'équilibre – Josiane Aubert

POINT D'ORGUE : une belle réussite pour s'élancer vers des importants défis – Pierre Zwahlen

POINT D'ORGUE : La FEDEVACO fait preuve de son sérieux – Maxime Gindroz

POINT D'ORGUE : Cinq départements solidaires – Emmanuelle Robert

POINT D'ORGUE : Deux francs par habitant-e-s, tout sauf une idée à deux balles – E. Robert

Point d'exclamation : Hallo Suzi, Guten morgen! – Charlotte Gabriel

Juin 2014 - Points Forts n° 71

Sommaire:

Edito : Le salaire de la peur – Stéphane Montangero

Point VD: A quand la privatisation du Léman ? – Jean-Michel Favez

Point VD : Grâce à Pascal Broulis, Bernard Nicod a encore gagné ! – Nicolas Rochat Fernandez

Point VD : La vérité est le point d'équilibre de deux contradictions – Améline Cherubin

POINT D'ORGUE : Une histoire qui se répète mais qui se termine différemment... – Ada Marra

POINT D'ORGUE : Chute du secret bancaire : l'aboutissement de plus de 30 ans de lutte
R.Nordmann

Point CH : ECOPOP, enjôleuse et dangereuse – Cesla Amarelle

Point commun: Au bout du Canton, un bouquet de roses ! – Annelise Cretton

Point d'exclamation: Trois initiatives méconnues – Trois initiatives méconnues

Juillet - Août 2014 - Points Forts n° 72

Sommaire:

Edito : En septembre, on guérit – Géraldine Savary

Point VD: La légalité dans l'inégalité – Améline Cherubin

Point VD: JOJ 2020 : responsables et humains – Alexandre Démétriadès

Point VD: La bourse ou la vie ?! – Jean Tschoop

Point VD: Licenciements au BVA – Ginette Duvoisin

POINT D'ORGUE : Pour en finir avec les hausses de primes à deux chiffres ! – Pierre-Yves Maillard

POINT D'ORGUE : Initiative GastroSuisse : c'est pour emporter ? – Ada Marra

Point commun : Prilly, la section du PS a-t-elle 100 ans ? – Roger Saugy

Point d'exclamation : Hopp Nat-ic ! – Jessica Jaccoud

Septembre 2014 - Points Forts n° 73

Sommaire:

- Edito : Réforme de la fiscalité des entreprises – Stéphane Montangero
- Point VD : Les droits du personnel doivent être garantis – J. C. Schwaab et Valérie Induni
- Point VD : Le Point d'Eau Lausanne: un indicateur de la pauvreté – Ihsan Kurt
- Point CH : Quelle date pour l'arrêt des centrales nucléaires ? – Roger Nordmann
- Point commun : Section de Vevey : Du mouvement et des engagements! – Pierre Butty
- Point d'exclamation : The show must go on – Philippe Mivelaz

Octobre 2014 - Points Forts n° 74

Sommaire:

- Edito : Ne pas croire qu'Ecopop fera forcément un flop – Stéphane Montangero
- Point VD : Prestations complémentaires – Clair Attinger
- Point VD : École, enfants et Langue(s) – Myriam Romano
- Point VD : Séminaire d'été du PSV: Il faut être deux pour danser le tango – Chiara Storari
- POINT D'ORGUE : Les privilèges aux plus aisés prêterent l'ensemble de la collectivité – Ada Marra
- POINT D'ORGUE : ECOPOP ou l'éloge de la domination au XXIème siècle – Celsa Amarelle
- POINT D'ORGUE : Entre fantasme protectionniste et délire alchimique – Jean Christophe Schwaab
- Point CH : Révision du droit des sanctions : retour aux États – Rebecca Ruiz
- Point commun : Section de Rolle: 70 ans déjà !!! – Patrick Bréchon
- Point d'exclamation : Privé de caisse publique – Arnaud Bouverat

Novembre – Décembre 2014 - Points Forts n° 75

Sommaire:

- Edito: se battre contre l'individualisme irresponsable – Sandra Feal
- Point VD : un projet scolaire pour tous et toutes – Aline Dupontet
- Point VD : Culture indigène du tabac – Stéphane Montangero
- Point VD : RC 177 : enfin le dénouement ! – Valérie Induni et Delphine Probst
- Point VD : Distribution de courriers recommandés – Jessica Jaccoud
- POINT D'ORGUE : L'aide sociale sous tension – Amélie Cherbuin
- POINT D'ORGUE : Politique sociale : petits et grands pas, en avant ! – Pierre-Yves Maillard
- Point CH : Le long chemin vers l'égalité femmes/hommes – Josiane Aubert
- Point commun : élection à la proportionnelle: une chance pour bourg-en-lavaux – J. C. Schwaab
- Point d'exclamation : Tweete-moi ton programme – Arnaud Bouverat

15.2. Point Infos

Le Point Infos est le bulletin d'information adressé uniquement aux membres du parti. Il est édité par le secrétariat (responsable de parution : Chiara Storari) et ensuite géré par l'imprimerie du Journal de Sainte-Croix et environs, qui s'occupe également du Points Forts. La parution des Point Infos est liée à la convocation des membres lors des congrès, mais il se veut également une feuille d'information concernant toutes les activités organisées par le PSV et ses sections, ainsi que par des membres ou des alliés. Sept numéros ont été édités cette année.

N° 9 – janvier 2014

Convocation congrès ordinaire du 22 mars 2014 à 14h : odj – organisation - garderie / agenda des commissions / Formation sur l'initiative « pour alléger les primes d'assurance maladie » / Projection / Lancement de l'initiative « pour alléger les primes d'assurance maladie » / Invitation séance présidents de section

N° 10 – février 2014

Convocation congrès ordinaire du 22 mars 2014 à 14h : organisation / Agenda des commissions / Elections européennes / Salaire minimum / Forum sur la spéculation sur les matières premières

N° 11 – avril 2014

Agenda des commissions / Université d'été du PSS / Elections européennes / Débat contradictoire – salaire minimum / Initiative « pour alléger les primes d'assurance maladie » - récolte des signatures

N° 12 – mai-juin 2014

Agenda des commissions / Université d'été du PSS / Elections européennes / Séance de préparation au congrès du PSS

N° 13 – juin 2014

Convocation congrès extraordinaire du 2 juillet 2014 à 20h / Agenda des commissions / Université d'été du PSS / Feuille de signatures pour l'initiative « pour alléger les primes d'assurance maladie »

N° 14 – juillet-août 2014

Convocation comité cantonal du 16 septembre 2014 à 20h / Café-débat avec Pierre-Yves Maillard / Agenda des commissions / Séminaire d'été du PSV - une Suisse sans union européenne ?

N° 15 – octobre 2014

Agenda des commissions / ECOPOP – matériel de campagne, manifestation 1^{er} novembre / Feuille de signatures « Non au 2^{ème} tube au Gothard »

N° 17 – novembre-décembre 2014

Convocation congrès extraordinaire du 20 janvier 2015 à 20h / Information congrès ordinaire du 18 avril 2015 au théâtre de Beausobre à Morges / Agenda des commissions / Invitation séance présidents de section / Fermeture du secrétariat du PSV

15.3. PSV Flash

Le PSV Flash est une lettre électronique envoyée aux membres et aux sympathisant-e-s qui ont transmis leur adresse email au secrétariat du PSV. Les personnes intéressées par ces lettres peuvent s'y inscrire en écrivant à secretariat@ps-vd.ch.

En 2014, nous avons envoyé 29 PSV Flash.

15.4. Site Internet

Le site regroupe toutes les informations pratiques et il est très régulièrement mis à jour, notamment par la publication de tous les communiqués de presse et des renseignements essentiels en période de campagne.

Pour 2014, 63'854 pages ont été visitées par 17'688 visiteurs/trices uniques, dont le 82.8% se trouvaient en Suisse. C'est une augmentation de 13.5% par rapport à 2013 (56'275 pages, par 13'964 visiteurs). Cette augmentation peut s'expliquer par le fait que 2014 a été l'année de campagne pour la caisse publique, un thème porteur pour nous dans le canton. Comme toujours, le secrétariat doit veiller à garder le site vivant également en dehors des campagnes.

15.5. Réseaux sociaux

Le PSV est présent sur les réseaux sociaux via Facebook (page et profil) et Twitter. Concernant Facebook, nous avons augmenté notre nombre de fans (de 519 à 682) pour la page, ainsi que notre nombre d'amis (de 1967 à 2055) pour le profil. Le PSV a créé 137 « actions » (changement de statut, images, liens) sur sa page Facebook, soit un peu plus de 2 par semaine. Concernant la page, la new qui a été le plus vue (1'600 vues) a été une image résumant les trois raisons principales pour soutenir le OUI à la caisse maladie publique au nom du comité unitaire vaudois, postée le 15 septembre 2014. Cette image a été également le post le plus partagé (30 partages). Par contre, le post le plus aimé (c'est-à-dire 91 « like ») a été une image de la manifestation du 18 janvier 2014 contre l'initiative « Financer l'avortement est en affaire privée » qui présentait une photo de groupe (avec, entre autres, Nuria Gorrite, Rebecca Ruiz, Sonya Butera, Alexandre Démétriades et d'autres camarades) avec le

statut : *Présence du PSV à la manifestation contre l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée »*. Notre présence sur Twitter est essentiellement ciblée sur la diffusion des communiqués de presse, des recommandations de vote et des activités des sections et son objectif n'est pas de créer ou d'animer des débats. En 2014, 37 messages ont été postés sur le compte Twitter du PSV.

IV. Finances et cotisations

Nous finissons l'année 2014 avec un bénéfice de Fr. 227'721.25 au lieu des Fr. 107'400.15 prévus au budget. Cela en raison principalement d'une économie au niveau des cotisations dues au PSS, ainsi que d'un financement de Fr. 5'000.- de notre initiative par le PSS.

De plus, il faut noter diverses économies dans les comptes d'administration, tels que les charges d'entretiens, de réparations, de frais de séances et de conférence, etc. Une légère augmentation des cotisations ainsi que dans les recettes diverses ont permis ce bénéfice plus important.

Le Comité directeur propose donc au Congrès de valider les comptes et d'affecter le bénéfice de Fr. 227'721.25 à la

- provision perte sur débiteurs d'un montant de Fr.	11'932.70
- provision pour élections d'un montant de Fr.	215'788.55

16. Comptes 2014

Comptes	Produits	Comptes 2013	Budget 2014	Compte 2014
3001 à 3048	Cotisations des membres	299'351.18	294'808.00	307'621.15
3201 à 3206	Contributions mandataires	394'839.64	393'412.00	388'732.88
3207	Financement salaire collaborateurs scientifique GC	48'255.00	48'255.00	48'470.00
3300 à 3315	Contributions volontaires, dons et appels de fonds	90'865.00	108'600.00	57'304.00
3401 à 3499	Produits divers	13'566.95	9'516.00	43'804.70
3510 à 3530	Recettes élections cantonales-fédérales-votations	4'900.00	-	18'399.03
3800	Abonnement à Points forts	9'300.00	9'500.00	2'820.00
3208	Recettes extraordinaires-rattrapages de cotisations-contributions	-	-	-
6850	Produits financiers sur avoirs CCP/banque	-	-	-
7400 à 7420	Intérêts ccp, banque et parts sociales	364.10	800.00	266.75
	Déficit / bénéfice	-	-	-
	Total produits	861'441.87	864'891.00	867'418.51

Comptes	Charges	Comptes 2013	Budget 2014	Compte 2014
4600 à 4605	Cours formation et soutiens divers	3'537.65	5'700.00	4'130.75
4604	Pertes sur cotisations et contributions	-	-	-6'000.00
4900	Cotisations versées au PSS	103'054.10	111'000.00	97'500.55
5200 à 5282	Charges de personnel	341'269.80	350'600.00	338'906.90
6000 à 6001	Loyer-locations-chauffage	28'044.00	30'000.00	30'260.75
6010 à 6562	Frais administratifs, informatique et déplacements	63'864.79	59'430.00	46'370.25
6600 à 6606	Frais pour actions politiques (élections-votations)	131'641.65	121'500.00	81'541.61
6640 à 6643	Indemnités diverses	15'947.50	21'500.00	13'160.20
6711 à 6720	Frais "Points forts" et "Socialistes infos"	34'086.40	40'200.00	31'944.25
6840	Frais et taxes CCP et banque	219.10	500.00	276.85
6900 à 6911	Amortissements et pertes diverses	1'551.20	4'200.00	1'665.25
	Déficit / Bénéfice	138'225.67	120'261.00	227'661.15
	Total charges	861'441.86	864'891.00	867'418.51

17. Bilan

17.1. Bilan initial au 01.01.2014

Actif		827'158.72	Passif		827'158.72
1	Actifs	827'158.72	2	Passifs	827'098.62
10	Actifs	603'510.94	20	Dettes à court terme	79'839.42
100	Liquidités	603'510.94	210	Passifs transitoires	79'839.42
1010	Caisse	249.90	2101	Cotisations encaissées d'avance	833.47
1020	CCP 10-1844-6 caisse cantonale	559'648.37	2102	Contributions encaissées d'avance	13'500.00
1030	Banque COOP	29'933.77	2103	Factures à payer	15'567.40
1060	CCP 17-322638-4 Actions spéciales	13'678.90	2110	AVS-AI-APG-AC	25'239.75
			2111	Assurance LAA & LAANP	139.35
14	Actifs immobilisés	223'647.78	2112	Assurance LPP	2'506.75
			2113	APG maladie	21'791.00
140	Immobilisations financières	26'803.80	2115	Allocations familiales	261.70
1400	Parts sociales	15'203.80			
1410	Actions	1'600.00	24	Dettes à long terme	597'259.20
1440	Prêts accordés	10'000.00			
150	Immobilisations corporelles meubles	9'686.66	250	Provisions	597'259.20
1500	Matériel informatique	2'536.80	2500	Provision pour élections	544'276.85
1510	Mobilier & équipements	7'149.86	2501	Provision pour création d'emploi	17'142.35
			2502	Provision spéciale de crise	20'000.00
180	Actifs transitoires	187'157.32	2503	Provision perte s/débiteurs	15'840.00
1800	Cotisations à encaisser	114'948.94			
1810	Contributions à encaisser	85'231.95	28	Capitaux propres	150'000.00
1830	Factures à encaisser	59'393.70			
1840	Factures payées d'avance	15'141.60	280	Capital/Privé	150'000.00
1850	Impôt anticipé	992.63	2800	Capital	150'000.00
1880	Actifs transitoires (divers)	-88'551.50			
				Différence	60.10
	Total Actifs	827'158.72		Total Passifs	827'158.72

17.2. Bilan de clôture au 31.12.2014

Actif		1'016'134.93	Passif		1'016'134.93
1	Actifs	1'016'134.93	2	Passifs	788'413.68
10	Actifs	694'107.90	20	Dettes à court terme	52'927.18
100	Liquidités	686'451.90	210	Passifs transitoires	52'927.18
1010	Caisse	217.70	2101	Cotisations encaissées d'avance	4'344.00
1020	CCP 10-1844-6 caisse cantonale	664'832.38	2102	Contributions encaissées d'avance	3'255.98
1030	Banque COOP	7'716.97	2103	Factures à payer	13'286.50
1060	CCP 17-322638-4 Actions spéciales	13'684.85	2104	Passifs transitoires (divers)	5'000.00
			2110	AVS-AI-APG-AC	25'843.45
120	Stocks et travaux en cours	7'656.00	2111	Assurance LAA & LAANP	-585.40
1200	Stocks	7'656.00	2112	Assurance LPP	1'931.55
			2113	APG maladie	-
14	Actifs immobilisés	322'027.03	2115	Allocations familiales	-148.90
140	Immobilisations financières	26'629.80	24	Dettes à long terme	585'486.50
1400	Parts sociales	15'029.80			
1410	Actions	1'600.00	250	Provisions	585'486.50
1440	Prêts accordés	10'000.00	2500	Provision pour élections	544'276.85
			2501	Provision pour création d'emploi	17'142.35
150	Immobilisations corporelles meubles	8'021.41	2502	Provision spéciale de crise	20'000.00
1500	Matériel informatique	2'029.45	2503	Provision perte s/débiteurs	4'067.30
1510	Mobilier & équipements	5'991.96			
			28	Capitaux propres	150'000.00
180	Actifs transitoires	287'375.82			
1800	Cotisations à encaisser	67'247.13	280	Capital/Privé	150'000.00
1810	Contributions à encaisser	201'411.83	2800	Capital	150'000.00
1830	Factures à encaisser	11'224.15			
1840	Factures payées d'avance	6'439.18			
1850	Impôt anticipé	1'053.53			
				Différence (capital)	227'721.25
	Total Actifs	1'016'134.93		Total Passifs	1'016'134.93

18. Barèmes des cotisations et des contributions des mandataires encaissées par le PSV

18.1. Cotisations des membres

(non compris la part revenant à la section)

Catégories de revenus nets	Part PSS yc « Points Forts''	Part PSV	Total	A verser
0 à 12'000	SFr. 55.00	SFr. 4.00	SFr. 59.00	SFr. 59.00
12'001 à 24'000	SFr. 55.00	SFr. 17.00	SFr. 72.00	SFr. 72.00
24'001 à 36'000	SFr. 55.00	SFr. 35.00	SFr. 90.00	SFr. 90.00
36'001 à 48'000	SFr. 55.00	SFr. 64.00	SFr. 119.00	SFr. 119.00
48'001 à 60'000	SFr. 55.00	SFr. 108.00	SFr. 163.00	SFr. 163.00
60'001 à 72'000	SFr. 55.00	SFr. 142.00	SFr. 197.00	SFr. 197.00
72'001 à 84'000	SFr. 55.00	SFr. 176.00	SFr. 231.00	SFr. 231.00
84'001 à 96'000	SFr. 55.00	SFr. 252.00	SFr. 307.00	SFr. 307.00
96'001 à 108'000	SFr. 55.00	SFr. 348.00	SFr. 403.00	SFr. 403.00
108'001 à 120'000	SFr. 55.00	SFr. 506.00	SFr. 561.00	SFr. 561.00
120'001 à 135'000	SFr. 55.00	SFr. 674.00	SFr. 729.00	SFr. 729.00
135'001 à 150'000	SFr. 55.00	SFr. 912.00	SFr. 967.00	SFr. 967.00
plus de 150'001	SFr. 55.00	SFr.1'170.00	SFr.1'225.00	SFr.1'225.00

18.2. Contributions des mandataires

- Contributions des Conseillères et Conseillers aux États, nationales et nationaux – SFr. 9'200.– par personne (Fr. 2'300.– par session + commission supplémentaire Fr. 1032.–).
- Contributions des Conseillères et Conseillers d'État - somme forfaitaire de Fr. 27'000.–/an (env. 12% du revenu annuel).
- Contributions des membres du Grand Conseil - le groupe s'engage à verser au minimum Fr. 140'000.– par année au PSV. Les contributions sont encaissées par le caissier du groupe selon un barème tenant compte du revenu des député-e-s et discuté entre eux.
- Le salaire du secrétaire du groupe est facturé à part selon la grille salariale du secrétariat du PSV.
- Contribution des Municipales, Municipaux, Syndiques et Syndics - 2% du revenu net lié à la fonction, déduction faite de Fr. 10'000.- par enfant à charge.
- Contribution des Conseillères communales et des Conseillers communaux - l'équivalent d'un jeton de présence par an et par conseiller-ère.
- Contribution volontaire des Juges et Préfet-e-s - la contribution conseillée correspond à 5% des indemnités reçues liées à la fonction.

19. Rapport des vérificateurs-trices des comptes

Parti socialiste vaudois
Finances

Parti socialiste
vaudois



Lausanne, le 7 avril 2015

Vérification des comptes 2014

Chères et chers camarades,

Les vérificateurs soussignés, réunis en date du 7 avril 2015 au siège du Parti socialiste vaudois, en présence de Stéphanie Bassi, caissière, ont procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2014 du Parti socialiste vaudois.

Nous avons procédé à la vérification des soldes d'ouverture et contrôlé les factures par pointage. Nous avons trouvé une comptabilité bien tenue et toutes les questions posées ont reçu une réponse précise.

Les vérificateurs constatent une amélioration dans l'encaissement des cotisations et les contributions, mais un effort doit encore être fait dans la régularité des versements.

Nous avons relevé les soldes suivants au 31.12.14 :

Caisse	Fr.	217.70
CCP 10-1844-6, caisse cantonale	Fr.	664'832.38
Banque Coop	Fr.	7'716.97
CCP 17-322638-4, « Actions spéciales »	Fr.	13684.85
Le bénéfice de l'année 2014 se monte à	Fr.	227'721.25

En conséquence, nous proposons à l'assemblée :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2014 tels que présentés
2. de remercier la caissière pour son excellent travail et le comité pour sa bonne gestion
3. de décharger la caissière et le comité de leur responsabilité concernant l'exercice 2014
4. d'approuver le présent rapport de vérification 2014

Ainsi fait à Lausanne, le 7 avril 2015

Pour la commission de vérification des comptes

Nicolas Salis

Didier Vial

Beat Geiser

Parti socialiste vaudois, avril 2015.
Rapport mis en page par le secrétariat du PSV.
Gaétan NANCHEN, Chiara STORARI, Stéphanie BASSI, Lena PELLEGRINI